



PLAN DE VIGILANCE

2022 / 2023



ISS FRANCE
2-10 RUE BERTHELOT
92400 COURBEVOIE



www.fr.issworld.com

PEOPLE MAKE PLACES

SOMMAIRE



Introduction

Page : 03

A propos d'ISS

Page : 04

Notre histoire

Notre organisation

Nos missions et valeurs

Chiffres clés

Cartographie des risques majeurs

Page : 11

Identification des risques

Analyse et hiérarchisation des risques

Procédure d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs

Page : 20

Périmètre et processus d'évaluation

Contenu du questionnaire RSE

Évaluation des fournisseurs et sous-traitants pour l'année 2023

Actions d'atténuation et de prévention des risques et dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre

Page : 23

Actions d'atténuation et de prévention des risques liées aux droits humains

Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

Page : 31

Les représentants du personnel et la CSSCT

La Politique d'alerte professionnelle "Speak Up"

Annexes

Page : 38

1 INTRODUCTION

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Devoir De Vigilance en 2017, les entreprises sont dans l'obligation de présenter leur plan de vigilance. Ce devoir consiste à établir, de mettre en œuvre de façon effective et de publier "les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement".

Ce plan de vigilance est obligatoire pour les sociétés françaises de 5 000 salariés ou plus, et celles de plus de 10 000 salariés ayant leur siège social en dehors de l'Hexagone. Il doit contenir les mesures suivantes :

- Une cartographie des risques
- Des procédures d'évaluation régulière de la chaîne de valeur
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Le présent document vise à présenter le Plan de Vigilance élaboré par ISS France, une entreprise engagée dans le secteur des services intégrés aux entreprises. Ce plan a été conçu en stricte conformité avec les exigences légales et réglementaires françaises relatives à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Bien que, seule l'entité ISS Facility Services (ISS Propreté) soit soumise au devoir de vigilance, le présent plan de vigilance couvre également les entités ISS Logistique & Production et ISS fonctions support (GIE).



2 A PROPOS D'ISS

2.1 Notre histoire



DANS LE MONDE

L'histoire d'ISS remonte à 1901, lorsque s'établit une petite entreprise de sécurité à Copenhague. En 1934, la société crée une nouvelle filiale consacrée au nettoyage, elle comptait alors 43 employés et seulement deux clients. Dix ans plus tard, la société s'aventure hors du Danemark et installe des bureaux en Suède. Bientôt, le Groupe compte plusieurs milliers d'employés et devient en près d'un siècle, grâce à l'engagement pérenne de quelques familles actionnaires, leader mondial du Facility Management et des services aux entreprises et aux collectivités.

EN FRANCE

Présents depuis près de 30 ans en France, nous participons activement à l'amélioration des environnements de travail, en pilotant les services liés aux bâtiments et à leurs occupants sur nos métiers de la Propreté, du Facility Management, de la Logistique & Production et de la Maintenance multitechnique.

1901

Création
à Copenhague

355 000

Collaborateurs

Présence dans
+ 30 pays

2.2 Notre organisation

PEOPLE MAKE PLACES

Chez ISS, nous pensons qu'il existe une forte interaction entre les personnes et les lieux qu'ils occupent. Ainsi, notre raison d'être, "Connecting people and places to make the world work better" c'est-à-dire connecter les espaces et les personnes pour que le monde fonctionne mieux, fait naturellement écho aux principaux enjeux de nos clients.

De la stratégie aux opérations, nous concevons avec nos clients des solutions sur mesure, innovantes et à haute valeur ajoutée qui contribuent à leur performance. Délivrées par des équipes engagées, nos prestations facilitent le quotidien de leurs collaborateurs, en le rendant plus agréable, sûr et efficace.

Nous aidons nos clients à minimiser leur impact sur l'environnement et à maximiser le bien-être de leurs employés tout en augmentant leur impact positif sur la société.

NOS FONDAMENTAUX

Notre raison d'être, repose sur :

- Des équipes performantes, engagées et formées tout au long de leur carrière professionnelle
- Des processus détaillés, documentés et déployés sur tous les sites
- Des solutions intelligentes, digitales et méthodologiques, basées sur notre connaissance de l'environnement de travail et développées par notre Lab Innovation
- Une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ambitieuse et concrète pour ISS et ses clients



ORGANISATION D'ISS

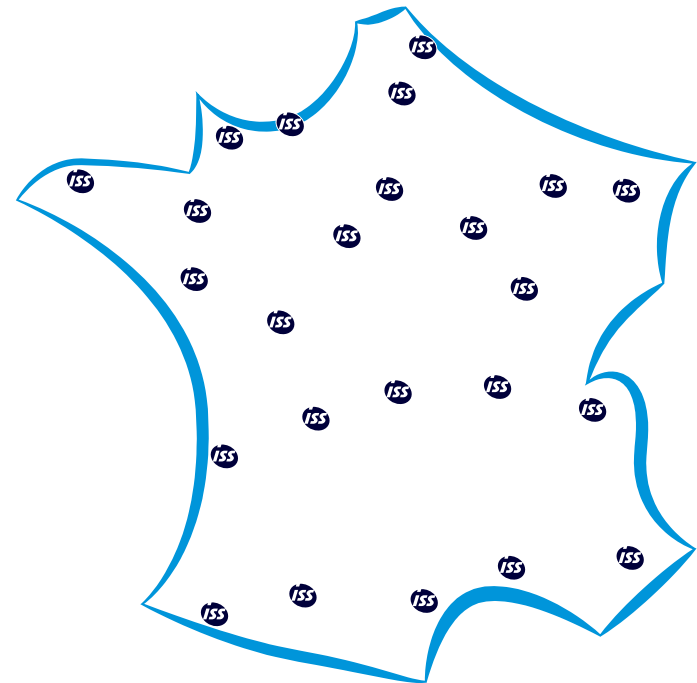
La proximité avec nos clients et l'excellence opérationnelle font partie de nos engagements. Cela se traduit par la présence des équipes ISS sur l'ensemble du territoire national, à travers plus de 200 bureaux de proximité.

Nos agents sur le terrain se déplacent quotidiennement dans les régions afin de rencontrer nos clients et de superviser les équipes sur le terrain.

Ils répondent aux problématiques opérationnelles et aux besoins de leurs interlocuteurs grâce à des indicateurs de performance, des reportings et la mise en place de plans d'action.

Réunissant des experts de tous les secteurs d'activité et formés aux meilleures pratiques, ISS propose 4 lignes de services permettant de garantir à nos clients des environnements de travail confortables, d'améliorer leur performance et la qualité de vie au travail de leurs collaborateurs.

Pour construire une organisation efficace, le modèle d'ISS repose sur la réalisation en propre de la plupart des prestations, du mono-service au multiservice, jusqu'à des solutions complètes de Facility Management.



**4 divisions métiers
réparties en 8 régions :**

Propreté

Facility Management

Industrial Services

Maintenance multitechnique



2.3 Nos missions et valeurs

Mettre notre savoir-faire au service des clients et de la société, c'est la mission d'ISS France.

Nous sommes particulièrement attentifs au bien-être de nos collaborateurs. Nous mettons tout en œuvre pour que chacun d'entre eux trouve pleinement sa place, autant dans l'entreprise que dans la société, afin de pouvoir se révéler.

NOS VALEURS

- L'unité, nous avons confiance les uns en les autres
- L'honnêteté est notre état d'esprit
- La responsabilité est notre engagement
- L'esprit d'entreprise est notre force
- La qualité est au cœur de notre culture d'entreprise

UNITÉ

Nous avons confiance les uns en les autres et croyons en notre capacité à créer l'égalité, l'inclusion et un sentiment d'appartenance pour tous. Nous aspirons à une culture où chacun peut être authentique. Cela implique de rassembler des équipes et des talents diversifiés, de favoriser la collaboration et d'apprendre les uns des autres. Ensemble, nous offrons une expérience client et communautaire améliorée. Nous réalisons nos engagements en travaillant ensemble et en restant unis.

HONNÊTÉTÉ

Chez ISS, nous sommes fiers de notre héritage d'équité, d'égalité et d'inclusion. Chaque jour, nous nous efforçons de créer une culture de collaboration où les différences et les contributions individuelles sont respectées et célébrées.

RESPONSABILITÉ

La santé et le bien-être de nos collaborateurs et de nos clients sont notre priorité. Nous voulons que nos collaborateurs soient heureux, valorisés et épanouis. Cela signifie que nous devons consacrer tous nos efforts à créer des environnements de travail sûrs et à soutenir les communautés dans lesquelles nous évoluons.

ESPRIT D'ENTREPRISE

Chez ISS, nous montrons l'exemple. Nous donnons aux individus les moyens d'agir et d'innover, que ce soit en proposant des améliorations et des méthodes de travail plus efficaces ou en signalant un comportement contraire à notre vision et à nos valeurs. Nos collaborateurs savent qu'ils ont le pouvoir de faire ce qui est juste.

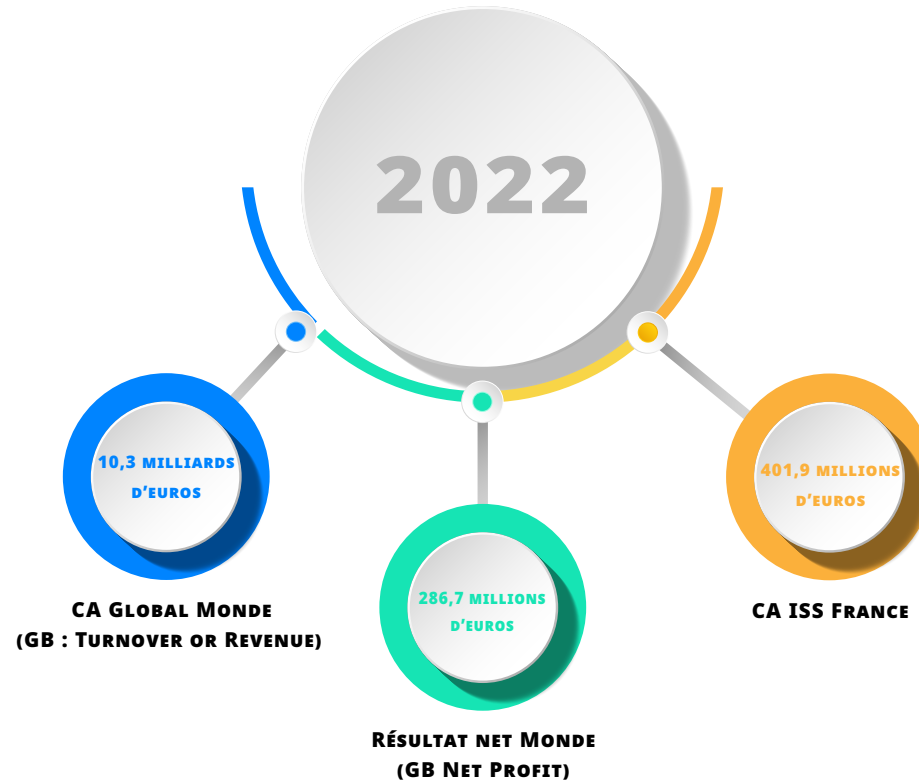
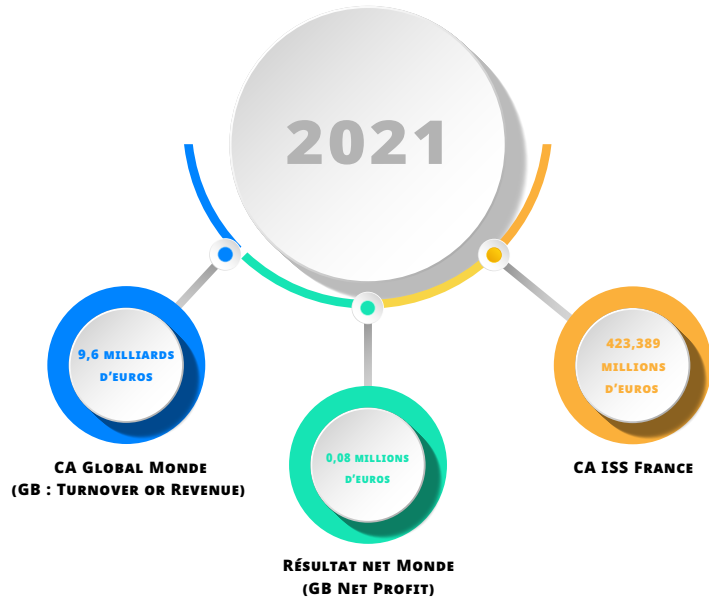
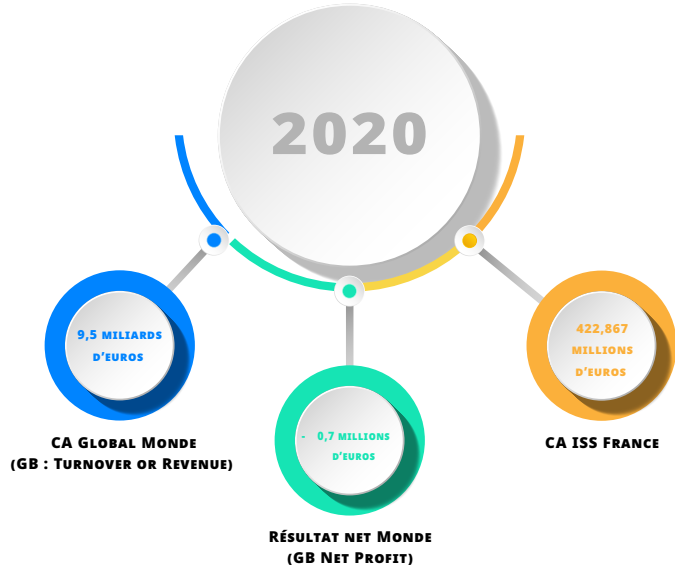
QUALITÉ

Nos collaborateurs partagent un objectif commun : "connecter les personnes et les lieux pour améliorer le monde". Ils sont compétents, équipés, motivés et s'engagent à respecter les normes les plus élevées 24h/24, 7j/7, 365 jours par an.



2.4 Chiffres clés

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ISS EN FRANCE ET DANS LE MONDE



1994

Implantation en
France

14 000

Collaborateurs en
France

25 000

Sites clients

+ 400 M€

CA France
en 2022

PERFORMANCES ESG



SCORE ECOVADIS

Bronze

NOTE
55/100

INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

88/100 ISS Logistic & Production
86/100 ISS Facility Services
73/100 ISS fonctions support (GIE)

NOTE
82/100

Environnement Performance

55%

D'eau économisée grâce à notre technologie de nettoyage de pré-impregnation

15%

Objectif annuel de réduction des émissions carbone entre 2022 et 2025

10%

De réduction de la consommation électrique entre 2019 et 2021

70%

De notre offre véhicule est en hybride

Social Performance

5,8%

De nos effectifs sont des collaborateurs en situation de handicap

2,4%

De nos effectifs sont des alternants

32
Kh

De formation dispensée (et plus de 3 700 collaborateurs formés)

+120

Formations certifiantes

1 comité
stratégique
semestriel

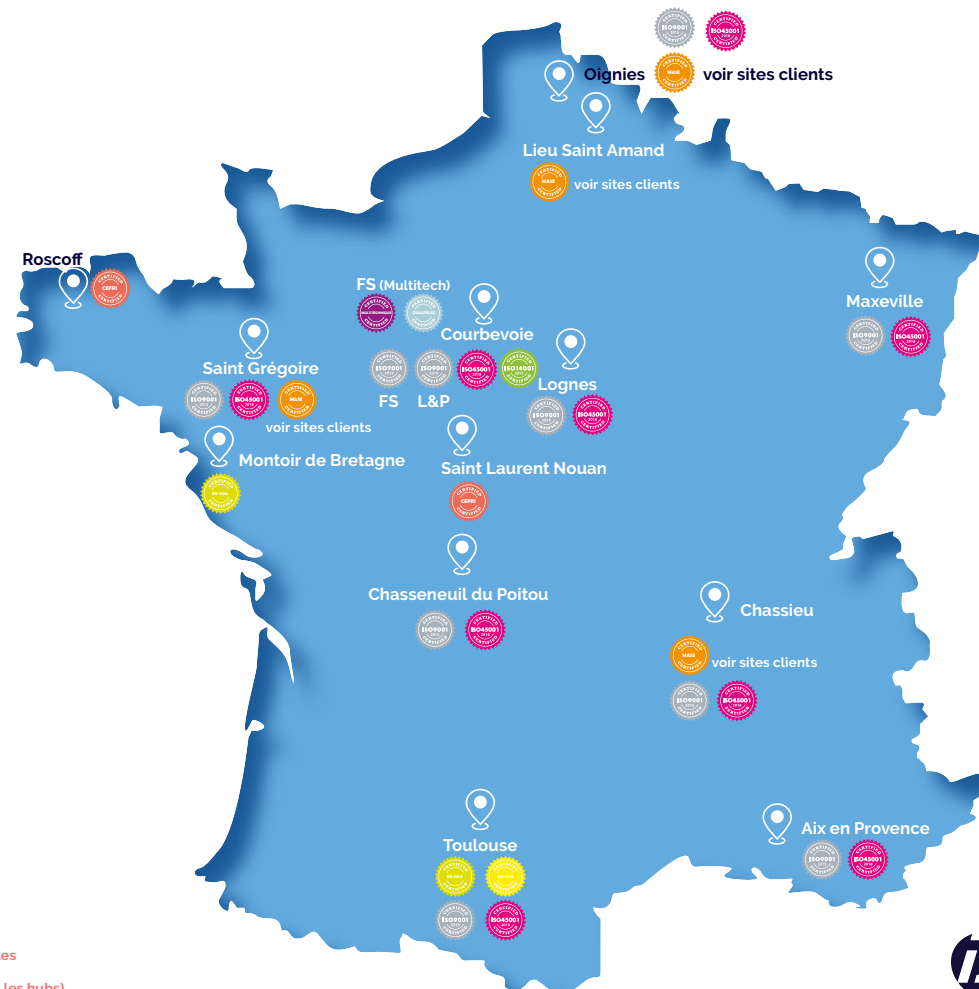
1 comité
opérationnel
trimestriel

CARTOGRAPHIE DES CERTIFICATIONS ISS FRANCE PAR ENTITÉ

ETABLISSEMENTS CERTIFIÉS

- 
ISS FS - Courbevoie
ISS L&P - Courbevoie
- 
ISS FS - Courbevoie
ISS L&P - Courbevoie
- 
ISS FS - Courbevoie
- 
ISS L&P - Toulouse
Montoir de Bretagne
- 
ISS L&P - Toulouse
- 
ISS FS - Courbevoie
- 
ISS FS - Nord
ISS L&P - Chassieu - Saint Grégoire
Lieu Saint Amand
- 
ISS FS (Multitechnique) - Courbevoie
- 
ISS FS (Multitechnique) - Courbevoie

SITES CERTIFIÉS



Une entité peut avoir un périmètre avec plusieurs sites

PEOPLE MAKE PLACES (ex : ISS FS Courbevoie - ISO 45001 valable pour tous les hubs)



3 CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS

3.1 Identification des risques

3.1.1 RISQUES IDENTIFIES

En 2023, nous avons développé une matrice de risques spécifiques à l'exercice du devoir de vigilance. Cette matrice de risques est élaborée en cohérence avec les autres méthodes d'évaluation des risques au niveau du groupe ISS France. Elle se concentre sur les risques qu'ISS France fait peser sur son environnement et son écosystème, sur le principe de la simple matérialité.

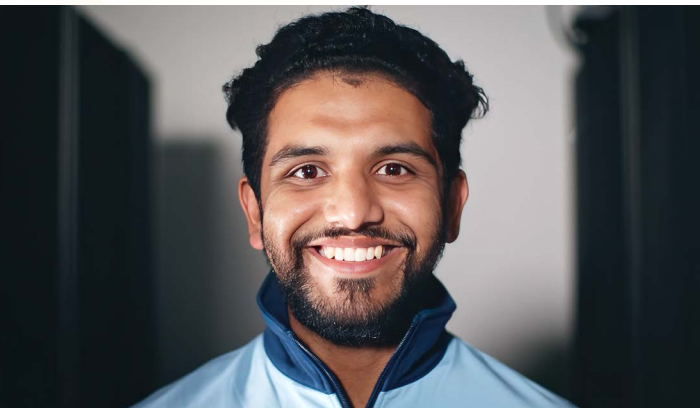
Nous avons identifié 3 grandes catégories de risques pour ISS France :

- Droits humains
- Environnement
- Santé & Sécurité

3.1.1.1 Droits humains

Les risques envers les droits humains sont tous les risques qui peuvent porter atteinte aux droits inaliénables de tous les êtres humains, sans aucune distinction, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation¹.

Ces droits sont présentés dans les 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. On peut y retrouver par exemple, le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ; le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts ; le droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal ; le droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques²...



¹ Source : Organisation des Nations Unies (ONU)

² Source : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights>

Dans la catégorie "Droits humains", nous avons identifié les 4 risques suivants :

Risque	Description du risque
Discriminations	Discrimination des travailleurs en fonction de leur race, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur religion, de leur handicap ou d'autres caractéristiques personnelles. Pratiques de recrutement discriminatoires, traitements inéquitables en matière de promotion ou de salaire, harcèlement ou comportements abusifs.
Harcèlement au travail	Harcèlement moral, sexuel.
Conditions de travail dégradantes	Les conditions de travail peuvent être dégradantes lorsque les employés sont soumis à des heures excessives, à des salaires insuffisants, à des pratiques de travail dangereuses, à une absence de protection sociale, à des restrictions de liberté d'association.
Violation des droits syndicaux	Les employés ont le droit de s'organiser en syndicats, de négocier collectivement et de participer à des activités syndicales. Les entraves à l'exercice de ces droits fondamentaux, comme l'intimidation, les représailles, le refus de reconnaissance syndicale ou l'ingérence dans les affaires syndicales, sont considérées comme des atteintes aux droits humains

3.1.1.2 Environnement

Les risques envers l'environnement sont tous les risques qui peuvent contribuer au dépassement des 9 limites planétaires à ne pas dépasser si l'humanité veut pouvoir se développer dans un écosystème sûr.

Les 9 limites planétaires sont : Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les modifications des usages des sols, la pollution chimique, la perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore, l'acidification des océans, les aérosols atmosphériques, la diminution de la couche d'ozone et l'utilisation de l'eau douce.

Dans la catégorie "Environnement", nous avons identifié les 4 risques suivants :

Risque	Description du risque
Émissions de GES³ et utilisation de l'énergie	Émissions de GES (Gaz à effet de serre) liés aux activités d'ISS France (Scope 1, 2 et 3).
Pollution de l'eau	Rejet de substances chimiques pouvant contaminer l'eau
Déchets	Production de déchets importante, non-respect des consignes de tri, déversement de déchets dans la nature
Pollution des milieux naturels	Rejet de substances et/ou produits polluants dans la nature

³ gaz à effet de serre

3.1.1.3 Santé & sécurité

Les risques envers la santé et la sécurité sont tous les risques qui peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé physique ou mentale des personnes ou sur leur sécurité. Les risques de chutes de hauteur, risques d'entrée en contact avec un élément en fonctionnement sur une machine, risques psychosociaux ou les risques chimiques sont des exemples de risques liés à la santé & sécurité⁴.

Dans la catégorie "Santé & Sécurité", nous avons identifié les 4 risques suivants :

Risque	Description du risque
Non-respect des consignes de nettoyage	Produits sur-dilués (désinfection insuffisante) ou sous-dilués (problème d'odeur, insatisfaction...)
Risques liés aux transports	Accidents, fatigue.
Exposition à des produits chimiques nocifs	Exposition à des produits chimiques nocifs (Impact sur la santé).
Accident au travail	Risques de glissade, de trébuchement et de chute Risques de blessures causées par des outils

⁴ Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2210>

3.1.1.4 Les différentes zones de risques

En plus des 3 grandes catégories de risques, nous avons identifié 3 zones de risques :

- Les risques internes
- Les risques chez les fournisseurs et sous-traitants
- Les risques chez les clients

LES RISQUES INTERNES

Les risques internes concernent directement les activités d'ISS France et sont pour la plupart localisés dans les locaux d'ISS ou, là où les employés d'ISS France interviennent.

LES RISQUES CHEZ LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Ces risques concernent les atteintes envers les droits humains, l'environnement et la santé & sécurité des personnes localisées chez les principaux fournisseurs et sous-traitants d'ISS France.

LES RISQUES CHEZ LES CLIENTS

Du fait de la nature de ses activités, un nombre important des opérations d'ISS France se situe chez les clients. Ces risques concernent donc les atteintes envers les droits humains, l'environnement et la santé & sécurité des personnes localisées sur les sites des clients.

3.1.2 METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES RISQUES

L'identification des risques a été réalisée en utilisant 3 méthodes :

- La réalisation d'entretiens qualitatifs avec des parties prenantes internes à l'entreprise

- Le recours à l'expertise d'une société de conseil spécialisée sur les sujets environnementaux, liés à la santé et liés aux risques
- L'analyse des plans de vigilance d'entreprises ayant des activités proches

Réalisation d'entretiens qualitatifs avec des parties prenantes internes à l'entreprise

Tout d'abord, des entretiens qualitatifs ont été réalisés avec des employés, des membres de la direction, des représentants du personnel et des membres de l'équipe QHSE⁵. Ces entretiens ont eu pour but d'identifier les principaux risques engendrés par ISS France. Ces entretiens ont été menés en collaboration avec la société G-ON, une société de conseil et d'ingénierie spécialisée dans les sujets environnementaux, liés à la santé et au bien-être.

Expertise d'une société de conseil spécialisée sur les sujets environnementaux, liés à la santé et liés aux risques

Ensuite, ISS France a fait appel à l'expertise de G-ON, afin de compléter cette première liste de risques. Pour ce faire, l'entreprise G-ON a analysé les principales activités d'ISS France (propreté, maintenance multi-technique et services industriels).

Analyse des plans de vigilance d'entreprises ayant des activités proches

Enfin, les plans de vigilance et les cartographies des risques d'entreprise ayant des activités proches ont été analysés pour alimenter cette liste de risques. Des entreprises dans les secteurs d'activité suivants ont été analysées : Propreté & nettoyage, facility management, logistique, industrie, gestion des déchets...

⁵ Qualité Hygiène Sécurité Environnement

3.2 Analyse et hiérarchisation des risques

3.2.1 EVALUATION DES RISQUES

3.2.1.1 Barème de notation utilisé

Une fois l'identification des risques terminée, ISS France a procédé à une évaluation des risques via un questionnaire. Ce dernier avait pour but de noter sur une échelle de 1 à 4, les différents risques en fonction de la gravité ou de l'impact potentiel et en fonction de sa probabilité ou sa fréquence de réalisation.

Le barème de notation utilisé pour évaluer la probabilité / fréquence des différents risques est le suivant : 1 = moins d'une fois par an - 2 = plusieurs fois par an - 3 = plusieurs fois par mois - 4 = plusieurs fois par semaine ou risque permanent.

Le barème de notation utilisé pour évaluer la gravité / l'impact des différents risques est le suivant :

Impact/Gravité	1 - Mineur	2 - Modéré	3 - Significatif	4 - Important
Droits humains	Non-conformité mineure : Cela englobe des situations où des pratiques ou des politiques de l'entreprise sont en légère contradiction avec les normes des droits humains. Il peut s'agir de problèmes mineurs tels que des retards occasionnels dans le paiement des salaires, des heures supplémentaires excessives ou des conditions de travail insatisfaisantes, mais sans atteinte majeure aux droits fondamentaux des travailleurs.	Violations ponctuelles : Cela fait référence à des violations plus importantes des droits humains dans l'entreprise. Cela peut inclure des cas de discrimination systémique, de harcèlement au travail, d'atteintes à la liberté d'expression ou d'association des employés, ou des conditions de travail dangereuses mettant en danger la santé et la sécurité des travailleurs.	Pratiques généralisées : Cela concerne des atteintes répandues aux droits humains au sein de l'entreprise. Cela peut comprendre des violations systématiques des droits des travailleurs, telles que le travail forcé, le trafic d'êtres humains, la privation des droits syndicaux, l'exploitation des enfants ou des salaires en dessous du minimum légal.	Gravité extrême : Cela correspond à des situations où l'entreprise est directement impliquée dans des crimes graves contre les droits humains. Cela peut inclure des cas de travail forcé ou d'esclavage moderne, de traite des êtres humains, de tortures, de meurtres ou de complicité active dans des violations massives des droits humains.
Environnement	Dommages négligeables pour l'environnement. Impact environnemental mineur/temporaire. (1 semaine pour résoudre le problème)	Impact environnemental modéré / à court terme. (moins d'un mois pour résoudre le problème)	Impact environnemental grave / à moyen terme. (1 mois à 1 an pour résoudre)	Impact environnemental permanent / à long terme. (1 an ou plus pour résoudre le problème)
Santé & Sécurité	Presque accident. Légère blessure nécessitant un traitement mineur/premiers soins. La personne est en mesure de reprendre le travail dans la même équipe.	Blessure mineure avec perte de temps. Blessure mineure nécessitant un traitement médical à l'hôpital/clinique. Les personnes peuvent reprendre le travail le lendemain.	Blessure grave avec perte de temps. Blessure grave nécessitant un traitement médical sérieux et/ou une hospitalisation. Les personnes sont incapables de reprendre le travail pendant plusieurs jours.	Décès

3.2.1.2 Évaluation interne des risques

Pour la cartographie des risques internes, une trentaine de collaborateurs et représentants du personnel d'ISS France ont répondu au questionnaire. Les collaborateurs étaient issus des services suivants : QHSE, ressources humaines, direction des opérations, achats, contrôle et audit, direction propreté, direction multi-technique, direction logistique & production, direction régionale, direction commerciale, fidélisation.

3.2.1.3 Évaluation des risques chez les fournisseurs et sous-traitants

Pour la cartographie des risques chez les fournisseurs et sous-traitants, 4 entreprises ont répondu au questionnaire. Ces quatre entreprises ont été sélectionnées par ISS France afin de couvrir les différents types de fournisseurs qui composent la chaîne d'approvisionnement d'ISS France.

Certains risques n'étant pas pertinents ou sous la responsabilité des fournisseurs et sous-traitants, les risques suivants ont été enlevés du questionnaire :

- Émissions de GES et utilisation de l'énergie⁶
- Non-respect des consignes de nettoyage

3.2.1.4 Évaluation des risques chez les clients

Pour la cartographie des risques chez les clients, 7 entreprises ont répondu au questionnaire. Ces sept entreprises ont été sélectionnées par ISS France afin de couvrir les différents types de clients et activités d'ISS France.

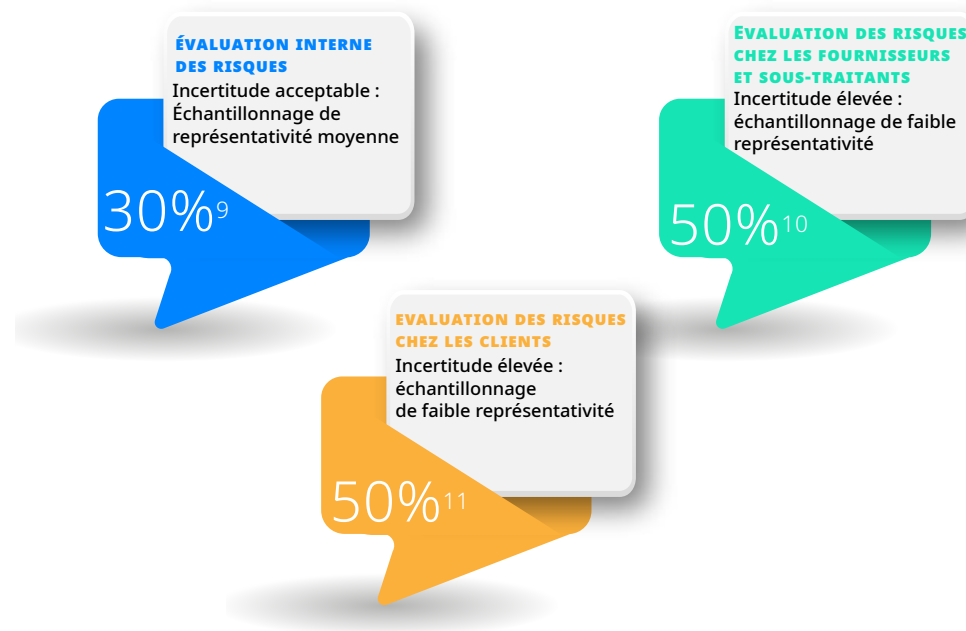
Certains risques n'étant pas pertinents pour les clients, les risques suivants ont été enlevés du questionnaire :

- Émissions de GES et utilisation de l'énergie⁷
- Risques liés aux transports⁸

3.2.1.5 Méthodologie d'évaluation

Une fois les réponses obtenues, une moyenne des différentes réponses a été réalisée afin d'obtenir une cartographie des risques par zone de risque.

Enfin, un degré d'incertitude a été appliqué aux résultats obtenus pour les différentes évaluations (gravité / impact et probabilité / fréquence). Ce degré d'incertitude a pour but de prévenir des éventuelles minimisations des risques par les différents répondants et de prendre en compte le niveau de représentativité des échantillons de répondants. Les degrés d'incertitude suivants ont été appliqués :



⁶ Le sujet des émissions de GES pour les fournisseurs et sous-traitants est traité dans le calcul du bilan carbone d'ISS France et dans la partie "Procédure d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs".

⁷ Le sujet des émissions de GES chez les clients est traité dans le calcul du bilan carbone d'ISS France.

⁸ Les clients ont peu d'information sur les déplacements des employés d'ISS France venant sur leurs sites.

⁹ Incertitude acceptable : Échantillonnage de représentativité moyenne.

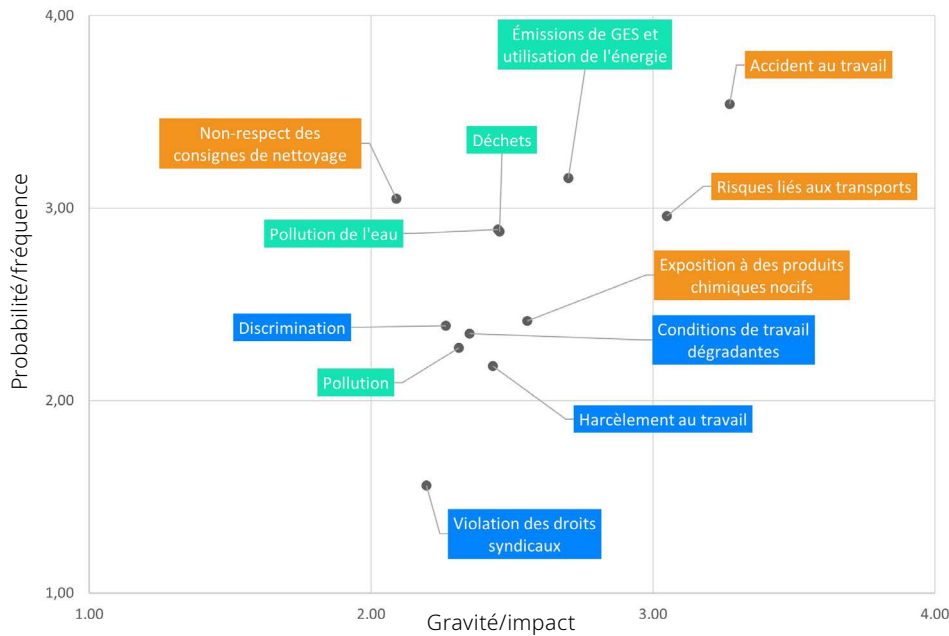
¹⁰ Incertitude élevée : Échantillonnage de faible représentativité.

¹¹ Incertitude élevée : Échantillonnage de faible représentativité.

Les degrés d'incertitude ont été estimés selon la méthodologie de l'ADEME (Annexe 1). A noter, qu'il s'agit d'une évaluation des risques avant de prendre en considération l'impact des mesures d'atténuation et de prévention des risques. Après avoir pris en compte l'impact des mesures d'atténuation et de prévention, le niveau de risque indiqué dans la cartographie peut être considérablement réduit. Le détail des mesures d'atténuation et de prévention des risques ainsi que leurs impacts sur le niveau de risques sont disponibles dans la partie 5 - [Actions d'atténuation et de prévention des risques](#).

3.2.2 CARTOGRAPHIES DES RISQUES

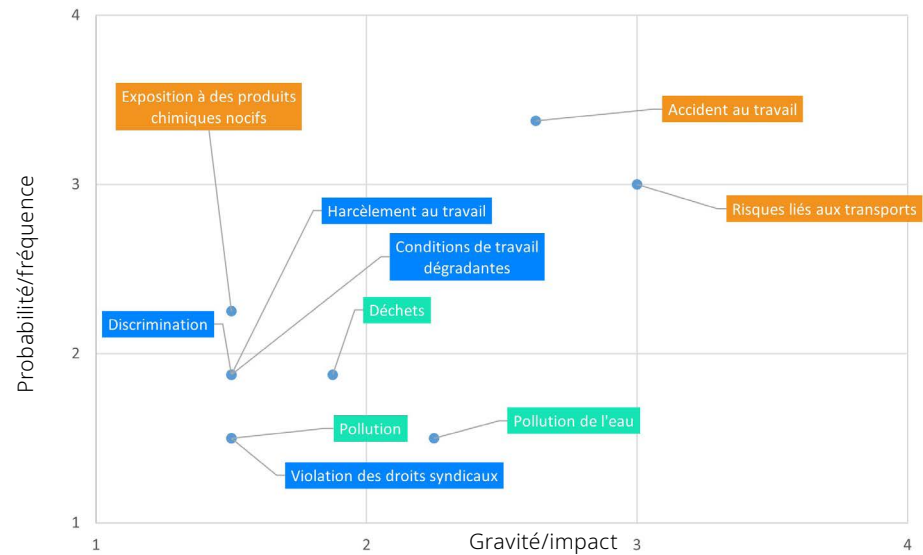
3.2.2.1 Cartographie des risques (Interne)



Légendes :
 Gravité/impact : 1/mineur - 2/modéré - 3/significatif - 4/important
 Probabilité/fréquence : 1/moins de 1 fois/an - 2/plusieurs fois/an - 3 plusieurs fois/mois - 4 plusieurs fois/semaine ou risque permanent

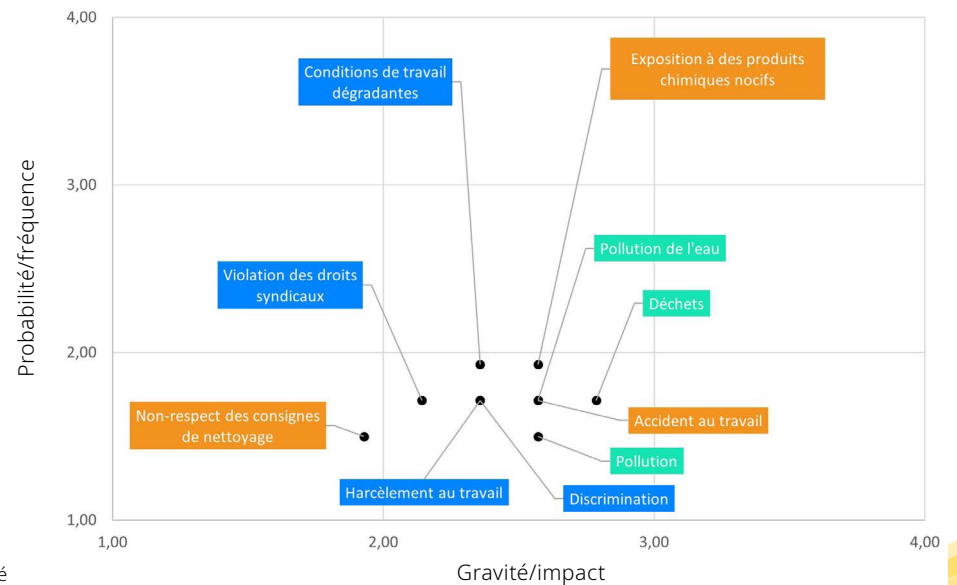
■ Risques liés aux droits humains
 ■ Risques liés à l'environnement
 ■ Risques liés à la santé et à la sécurité

3.2.2.2 Cartographie des risques (Fournisseurs & sous-traitants)¹²



¹² Malgré le niveau d'incertitude appliqué, il s'agit de réponses brutes données par les fournisseurs, ce qui implique que le niveau de gravité et de probabilité de certains risques peut être minoré.

3.2.2.3 Cartographie des risques (Clients)



¹³ Malgré le niveau d'incertitude appliqué, il s'agit de réponses brutes données par les clients, ce qui implique que le niveau de gravité et de probabilité de certains risques peut être minoré.

3.2.3 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Cette hiérarchisation n'a pas vocation à exclure des risques ou atteintes graves du champ de la vigilance mais à prioriser les réponses dans le temps en cas de contraintes de ressources, avec l'objectif à terme de traiter la totalité des risques.

3.2.3.1 Hiérarchisation des risques (Interne)

Selon les résultats de la cartographie, les risques les plus élevés (gravité x probabilité) sont les suivants :

- Accident au travail
- Émissions de GES et utilisation de l'énergie
- Risques liés aux transports

3.2.3.2 Hiérarchisation des risques (Fournisseurs & sous-traitants)

Selon les résultats de la cartographie, les risques les plus élevés (gravité x probabilité) sont les suivants :

- Accident au travail
- Risques liés aux transports

3.2.3.3 Hiérarchisation des risques (Clients)

Selon les résultats de la cartographie, les risques les plus élevés (gravité x probabilité) sont les suivants :

- Déchets
- Exposition à des produits chimiques nocifs
- Pollution de l'eau
- Accident au travail

3.2.3.4 Prévention et atténuation des risques

Afin de réduire le niveau de ces risques considérés comme élevés, des actions d'atténuation et de prévention des risques ont été mis en place. Plus de détails sur des action sont disponibles dans la partie "[Action d'atténuation et de prévention des risques](#)".



4 PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

4.1 Périmètre et processus d'évaluation

Conformément à la loi sur le devoir de vigilance, ISS France dispose de "procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques".

L'évaluation des fournisseurs et sous-traitants se fait via un questionnaire RSE annuel. Ce questionnaire RSE reprend une partie des questions de la certification EcoVadis. Ce questionnaire est à destination des sous-traitants et fournisseurs stratégiques d'ISS France.

Les fournisseurs et sous-traitants stratégiques sont :

- Soit, des sociétés réalisant des prestations récurrentes pour ISS dont le montant des facturations est supérieur à 300k€ annuels.
- Ou, un fournisseur en situation de monopole chez ISS France (Sole Supply)
- Ou, un fournisseur délivrant une prestation ou un produit critique¹⁴ pour la poursuite d'activité d'ISS
- Ou, un fournisseur sous contrat Procurement Group
- Ou, un fournisseur exécutant des prestations pour le compte de clients stratégique ISS Group

Les fournisseurs et sous-traitants disposant de la certification EcoVadis sont exempts du remplissage de ce questionnaire RSE.

Il n'est pas demandé de preuve justificative pour chaque question toutefois il est demandé aux fournisseurs et sous-traitants remplissant le questionnaire, d'accompagner leurs réponses des documents suivants :

- Certifications RSE (si existante)
- Bilan carbone (Scope 1, 2 et 3) (si existant)
- Rapport RSE (si existant)
- Politique RSE (si existante)

Ces documents couvrent une grande partie des questions.

En plus du questionnaire RSE, des audits RSE seront réalisés sur un échantillon de fournisseurs et sous-traitants par l'équipe.

4.2 Contenu du questionnaire RSE

Le questionnaire RSE se compose de 18 questions reprenant en grande partie des questions de la certification EcoVadis. Il est composé de plusieurs thématiques couvrant (voir page suivante) :

La liste complète des questions est disponible en annexe 2.

Le questionnaire permet d'obtenir :

- Un score global reprenant les scores ci-dessous :
- Un score "Général"
- Un score "Social & Droits de l'Homme"
- Un score "Environnement"
- Un score "Achat Responsable"
- Un score "Éthique"

¹⁴ Critique : ISS ne peut pas poursuivre ses activités ou risque de les interrompre en cas de mauvaise exécution des prestations fournies par ce fournisseur

CONTENU DU QUESTIONNAIRE RSE

GÉNÉRAL

- Initiatives et labels RSE
- Indicateurs de reporting RSE
- Audit Externe en matière de RSE



SOCIAL ET DROITS DE L'HOMME

- Actions concernant la santé et la sécurité des employés
- Accident au travail
- Risques liés aux transports



ENVIRONNEMENT

- Existence d'une politique environnementale formalisée
- Actions mises en place concernant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Actions mises en place concernant la gestion des déchets
- Existence d'objectifs de réduction des GES



ACHATS RESPONSABLES

- Existence d'une politique d'achats responsables sur les questions environnementales, de droits humains
- Présence d'un code de conduite RSE pour les fournisseurs
- Actions mises en place en matière d'intégration de facteurs sociaux et environnementaux au sein des achats



ETHIQUE

- Existence de politiques ou d'un code de conduite sur les sujets éthiques (corruption, fraude, blanchiment...)
- Actions mises en place pour prévenir la corruption



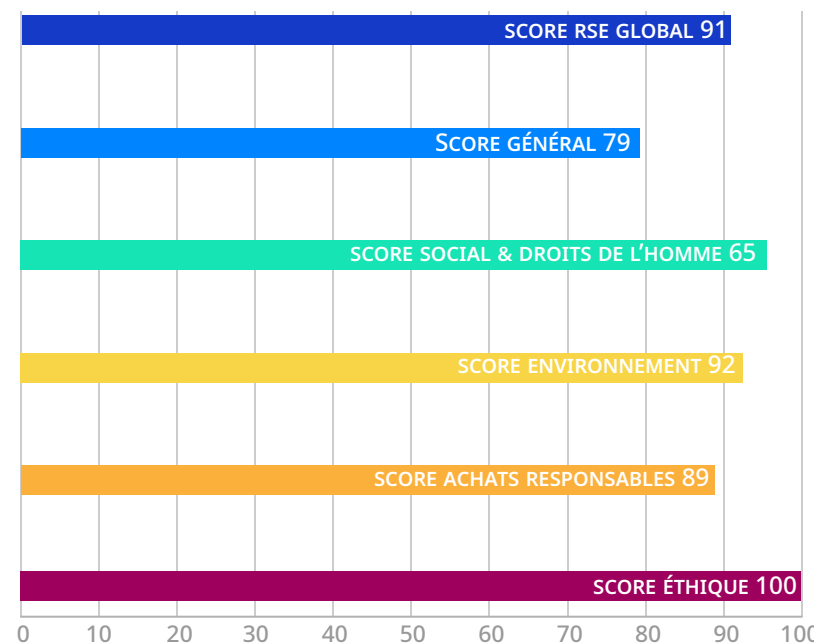
4.3 Évaluation des fournisseurs et sous-traitants pour l'année 2023

En 2023 (année de mise en place du questionnaire RSE à destination des fournisseurs et sous-traitants) 2 fournisseurs et 2 sous-traitants stratégiques ont été évalués :

- 2 sous-traitants dans le domaine du nettoyage
- 1 fournisseur dans le domaine de la gestion de flotte et de leasing automobile
- 1 agence d'intérim / cabinet de recrutement

Les 4 fournisseurs et sous-traitant ont obtenu la note globale de 91/100.

Ces évaluations ont été réalisées via un envoi du questionnaire sous format Excel. Dans les prochaines années ISS France a pour objectif d'évaluer tous ses fournisseurs et sous-traitants stratégiques et d'intégrer le questionnaire RSE dans son outil de gestion des fournisseurs et sous-traitants.



5 ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES ET DISPOSITIFS DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE

Afin d'atténuer et limiter les risques envers les droits humains, l'environnement et la santé & sécurité des personnes, ISS France a mis en place et a prévu de mettre en place des actions d'atténuations et prévention des risques. Ces actions couvrent les différents risques identifiés dans la cartographie des risques.

Pour chaque risque identifié et chaque mesure d'atténuation et de prévention, ISS France a mis en place des indicateurs de suivi. Ces indicateurs permettent de démontrer à la fois l'effectivité et l'efficacité des mesures. Il s'agit donc d'indicateurs de moyens et de résultats.

¹⁵ Certains indicateurs peuvent se retrouver dans plusieurs catégories de risques et type de risques

Dans cette partie sont détaillées les actions d'atténuation et de prévention des risques ainsi que les indicateurs de suivi liés¹⁵ :

- Aux droits humains,
- À l'environnement
- À la santé et sécurité des personnes.



5.1 Actions d'atténuation et de prévention des risques liées aux droits humains

Risques	Thématique de l'action	Actions de prévention et d'atténuation des risques	Indicateurs de suivi	Résultats	
Discrimination	Promotion de la diversité et réduction des inégalités	Promotion de la diversité et réduction des inégalités au sein des équipes, en favorisant un environnement de travail inclusif pour tous, notamment les femmes. La représentation des femmes dans des postes de direction, de management et dans les "graduate programs", est hautement prioritaire et en cours de progression. Objectif : 50%	Index égalité femmes-hommes (Index)	Index d'égalité professionnelle 2022 : 88/100 ISS L&P 86/100 ISS FS 73/100 ISS Services (GIE) 2023 : Non disponible ⁽¹⁶⁾	
			Part de femmes dans les effectifs (ETP) (en %)	2022 : 85% 2023 : 73% (FS). Les données GIE et L&P seront disponibles en 2024	
			Part de femme dans les postes de direction, de management et dans les "graduate programs" (en %)	2022 : 42% 2023 : X COMEX : 43% Manager : 44% Graduate programs : 33%	
			Part des collaborateurs de moins de 25 ans dans les effectifs (en %)	2022 : 2,81%	
			Part des collaborateurs de plus de 55 ans dans les effectifs (en %)	2022 : 32,15%	
			Part des collaborateurs en situation de handicap dans les effectifs (en %)	2022 : 5,8%	
	Programme	Mis en place d'un programme afin d'améliorer l'insertion des personnes en situation de handicap au sein d'ISS France. Élaboré en collaboration avec l'organisme spécialisé PIDIEM, ce programme comprend des recommandations pour la politique handicap d'ISS France, des actions de sensibilisation, et un soutien pour la reconnaissance des travailleurs handicapés. Ce programme vise à rencontrer 200 collaborateurs d'ici la fin de l'année 2023.	Lancement en 2021 du programme de développement du leadership « Women Leaders @ ISS »	Nombre de participantes (en nombre)	2021 : 6 2022 : 23
				Nombre de collaborateurs rencontrés (en nombre)	2023 : 57/200

Risques	Thématique de l'action	Actions de prévention et d'atténuation des risques	Indicateurs de suivi	Résultats
Discrimination	Sensibilisation & formation	Formation des managers, RH et recruteurs à la non-discrimination "Formation recruter sans discriminer"	Part de managers, RH et recruteurs ayant suivi la formation "Recruter sans discriminer" (en %)	2023 : 100 %
		Formation & sensibilisation sur le handicap : <ul style="list-style-type: none"> Formations spécifiques intitulées "Manager le handicap" destinées aux Directeurs des Opérations et Responsables Contrat Formations "Handi'capables" pour les Directeurs Régionaux et Directeurs des Opérations Participation active d'ISS France à l'événement national Duoday, une journée d'immersion professionnelle pour les personnes en situation de handicap. 	Part des directeurs (opération, responsables contrat, régionaux) formés au management du handicap (en %)	2023 : 87 %
	Accords et politiques	Mise en place : <ul style="list-style-type: none"> D'une Politique diversité D'un Code de conduite ISS avec une partie « Normes générales de gestion du personnel » D'un accord égalité professionnelle & QVT 	Part des collaborateurs formés au Code de conduite ISS France (en %)	2022 : 76% 2023 : 75 %
		Politique d'alerte professionnelle « Speak Up » ISS notamment sur les comportements discriminatoires	Nombre d'alertes liées à la discrimination reçues via "Speak-up" (en nombre)	2023 : Bilan 2023 disponible en 2024
		Existence d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) qui permet de faire remonter notamment les comportements discriminatoires et les traiter	Nombre d'alertes liées à la discrimination remontées à la CSSCT (en nombre)	2023 : 0 (GIE) FS & L&P : Bilan 2023 disponible en 2024
Harcèlement au travail	Sensibilisation & formation	Mise en place d'un "Guide de prévention et lutte contre le harcèlement, violences, les agissements sexistes". Il comprend une partie définition des différentes formes de violence, de harcèlement et agissements sexistes ; et des recommandations pour prévenir, et actions pour prévenir et réagir face à ces situations.	N/A	N/A
	Process	Mise en place d'un process de premier niveau "Lutte contre le harcèlement, les violences et les agissements sexistes" à destination des Chefs d'équipe et Chefs de sites	N/A	N/A
	Sensibilisation & formation	Formation « Lutte contre le Harcèlement Sexuel et les Agissements Sexistes »	Part des collaborateurs formés à la prévention et à la lutte contre le harcèlement, les violences et les agissements sexistes (en %)	2023 : Pilote lancé sur 2 régions en 2023 (Sud-Ouest et Sud-Est) : 20 personnes formées
	Accords et politiques	Politique d'alerte professionnelle « Speak Up » ISS notamment sur les cas d'harcèlement au travail	Nombre d'alertes liées au harcèlement au travail reçues via "Speak-up" (en nombre)	2023 : Bilan 2023 disponible en 2024
		Existence d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) qui permet de faire remonter notamment les cas au harcèlement au travail et les traiter	Nombre d'alertes liées au harcèlement au travail remontées à la CSSCT (en nombre)	2023 : 1 (GIE) FS & L&P : Bilan 2023 disponible en 2024

Risques	Thématique de l'action	Actions de prévention et d'atténuation des risques	Indicateurs de suivi	Résultats
Conditions de travail dégradantes	Accords et politiques	ISS France a une tolérance zéro pour le travail forcé, le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans ses opérations et ceci est strictement appliqué par des contrôles de gouvernance, y compris des audits.	Nombre d'audits sur le travail forcé, le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. (en nombre)	Pas de données pour l'année 2023
		Mise en place d'Accords afin de garantir des bonnes conditions de travail : <ul style="list-style-type: none"> Egalité professionnelle Télétravail Prévention de la pénibilité Stress au travail Déconnexion Sécurité 	N/A	N/A
		Politique d'alerte professionnelle « Speak Up » ISS notamment sur les cas de conditions de travail dégradantes	Nombre d'alertes liées aux conditions de travail dégradantes reçues via "Speak-up" (en nombre)	2023 : Bilan 2023 disponible en 2024
		Existence d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) qui permet de faire remonter notamment les cas de conditions de travail dégradantes et les traiter	Nombre d'alertes liées conditions de travail dégradantes remontées à la CSSCT (en nombre)	2023 : 0 (GIE) FS & L&P : Bilan 2023 disponible en 2024
Violation des droits syndicaux	Obligation légale	Diffusion de la BDES (Base de données économiques et sociales) au CSE	Diffusion de la BDES au CSE (Oui/Non)	2023 : Oui
	Accords et politiques	Signature d'un Accord collectif portant sur l'exercice du droit Syndical et un accord CSE afin de préciser les conditions d'exercice du droit syndical et les modalités de fonctionnement des instances représentatives du personnel d'ISS France. Mise en place de : <ul style="list-style-type: none"> Comités d'entreprise nationaux et internationaux Dialogue permanent avec les syndicats et les représentants des collaborateurs Réunions trimestrielles du comité d'entreprise européen Réunions semestrielles des syndicats 	Nombre de réunions semestrielles des syndicats	2023 : 4 par an (GIE) FS & L&P : Bilan 2023 disponible en 2024

5.2 Actions d'atténuation et de prévention des risques liés à l'environnement

Risques	Thématique de l'action	Actions de prévention et d'atténuation des risques	Indicateurs de suivi	Résultats
Émissions de GES et utilisation de l'énergie	Bilan Carbone	ISS a réalisé son Bilan Carbone® en 2023 sur l'année 2022	Bilan Carbone® d'ISS France - catégorie 1 à 6 (en tCO2 eq)	2022 : 84 666 tCO2 eq
	Energie	Objectif de réduction de 25 % des consommations énergétiques par rapport à 2022	Emissions de GES liées aux consommations énergétiques (en tCO2 eq)	2022 : 188 tCO2 eq
	Mobilité	Formation des collaborateurs à l'éco-conduite. Objectif 2025 : 100% des collaborateurs formés à l'éco conduite	Part des collaborateurs formés à l'éco conduite (en %)	2023 : 67%
		Développer une flotte plus éco responsable : utilisation de véhicules hybrides	Part de la flotte de véhicules en hybride (en %)	2023 : 6% (flotte totale) & 26% (VP ⁽¹⁷⁾ uniquement)
		Électrifier la flotte de véhicules. Objectif 2025 : 40% des véhicules électriques dans la flotte (80% d'ici 2030)	Part de la flotte en véhicules électrique (en %)	2023 : 3% (flotte totale) & 1% (VP uniquement)
		Réduire le nombre de trajets en voiture. Objectif 2025 : Réduction de 20% des trajets en voiture des collaborateurs.	Part des trajets domicile-travail réalisés en voiture	2023 : 30% ⁽¹⁸⁾ (siège) 2023 : Collecte des données en cours pour les autres sites
		Remplacer certains trajets en avion par un autre mode de déplacement (train ou voiture) Objectif 2025 : Utilisation du train (ou de la voiture) pour les trajets possibles en moins de 4h00, représentant un trajet direct pour le train.	Part des trajets possibles en moins de 4h (en train) réalisés en avion (en nombre)	2023 : 21
	Élaboration d'un plan de mobilité en 2023	N/A	N/A	
	Sensibilisation & formation	Organisation de "Causeries QHSE : Consommation de ressources naturelles"	Nombre de causerie QHSE : Consommation de ressources naturelles	2023 : 63
		Distribution d'un "Livret d'accueil Sécurité et environnement" aux nouveaux collaborateurs	Part des collaborateurs ayant reçu le Livret d'accueil Sécurité et environnement (en %)	2023 : 50% ⁽¹⁹⁾
Pollution & Pollution de l'eau ⁽²⁰⁾	Technologies & méthodes	Utilisation de la méthodologie de pré-imprégnation ou de désinfection embarquée qui permet la réduction de la consommation d'eau de 89% et la réduction de l'utilisation de produits chimiques de 34% ⁽²¹⁾	Consommation d'eau (en m ³)	2021 : 145 948 m ³ 2022 : 105 769 m ³
		Mise à disposition d'un "Spill Kit" qui facilite la gestion d'un déversement accidentel de produits dangereux. Il comprend : un guide d'utilisation, des boudins absorbants, des feuilles absorbantes, des EPI, des sacs jaunes et colliers/liens plastiques, pour fermer le sac.	N/A	N/A
	Produits utilisés	Utilisation de produits éco-labellisés EU Écolabel et Nordic Écolabel. Ces produits concentrés, combinés à des systèmes de dosage ou de dilution, réduisent l'impact environnemental des activités. Utilisation de la gamme complète de produits de nettoyage Diversey SURE® sont des détergents à base végétale et 100% biodégradables. Tous les sites de production en Europe du partenaire Diversey sont certifiés ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.	Part des produits utilisés éco-labellisés EU Écolabel et/ou Nordic Écolabel (en %)	2019 : 42,4% ²⁰²⁰ : 39,9% ²⁰²¹ : 39% 2022 : 42,4% 2023 ⁽²²⁾ : 46,9%

¹⁷ VP : Véhicules Personnels

¹⁸ Sources : Enquête de déplacement menée dans le cadre du plan de mobilité du sièges d'ISS France (Adamas) – Réponses de 114 personnes/1200 personnes visées par l'enquête

¹⁹ Estimation

²⁰ Les actions concernant la pollution et la pollution de l'eau ont été regroupées car elles couvrent ces deux risques

²¹ Étude de cas mondiale pour les clients sur l'ensemble des sites, ancienne méthode en 2021 par rapport à la méthodologie de pré-imprégnation. La pré-imprégnation consiste à répandre, sur les tissus d'essuyage et franges de lavage des sols, uniquement la quantité de solution nécessaire. Les tissus et franges, disposés dans un bac unique sur le chariot sont ainsi prêts à l'utilisation. Après usage, ils sont placés dans un filet de lavage et échangés contre un propre. Tout ce qui est utilisé est lavé quotidiennement en machine. L'ensemble est prêt pour une nouvelle utilisation

²² 2023 : Données de janvier à septembre/octobre

Risques	Thématique de l'action	Actions de prévention et d'atténuation des risques	Indicateurs de suivi	Résultats
Déchets	Gestion et reporting déchets	Mise en place du tri 5 flux sur les sites ISS France (hubs et satellites) à la fois pour les déchets d'activité/bureaux (papier, carton, plastique, bois, etc.) et de maintenance/entretien (produits d'entretien, filtres, pièces...).	Part des sites ISS France couverts par le tri 5 flux (en %)	2023 : Collecte des données en cours
	Produits utilisés	Utilisation de d'éco-recharges en matériaux recyclés et 100% recyclables, qui réduisent les volumes d'emballages des produits de nettoyage.	Part de produits chimique utilisés en format concentré (en %)	2019 : 30,2% 2020 : 34,7% 2021 : 36,2% 2022 : 34,5% 2023 ⁽²³⁾ : 36,3%
	Technologies & méthodes	Utilisation de la méthodologie de pré-imprégnation ou de désinfection embarquée qui permet la réduction du carton de 12% et la réduction d'emballages plastique de 13% ⁽²⁴⁾ .	Quantité de déchets générés par les emballages des produits de nettoyage (en tonnes)	2023 ⁽²⁵⁾ : 19,61 tonnes
	Gestion et reporting déchets	Mise en place d'un reporting des déchets par site ISS et par ligne d'activité : Catégorie des déchets, quantité de déchets et traitement des déchets	Quantité de déchets par site et par catégorie de déchets (en tonnes)	2023 : Pas de données ; Le process de reporting est à mettre en place
	Gestion et reporting déchets	Accompagnement des clients dans la démarche environnementale de gestion de leurs déchets. Proposition de mise en place de bornes de tri sélectif pour le papier, le bois, l'acier, les cartons, les emballages, les piles et autre déchet.	N/A	N/A

²⁴ Étude de cas mondiale pour les clients sur l'ensemble des sites, ancienne méthode en 2021 par rapport à la méthodologie de pré-imprégnation. La pré-imprégnation consiste à répandre, sur les tissus d'essuyage et franges de lavage des sols, uniquement la quantité de solution nécessaire. Les tissus et franges, disposés dans un bac unique sur le chariot sont ainsi prêts à l'utilisation. Après usage, ils sont placés dans un filet de lavage et échangés contre un propre. Tout ce qui est utilisé est lavé quotidiennement en machine. L'ensemble est prêt pour une nouvelle utilisation

²⁵ 2023 : Données de janvier à septembre/octobre

5.3 Actions d'atténuation et de prévention des risques liés à la santé & sécurité

Risques	Thématique de l'action	Actions de prévention et d'atténuation des risques	Indicateurs de suivi	Résultats
Non-respect des consignes de nettoyage	Sensibilisation & formation	Nos salariés sont tous formés à la sécurité dès leur accueil dans l'entreprise ; nos salariés sont formés à nos méthodologies de travail.	Nombre de salariés formés "Daily Office Cleaning - techniques de nettoyage en milieu tertiaire" (en nombre)	2022 ⁽²⁷⁾ : 76 2023 : 210
			Nombre de salariés formés "Bio-nettoyage en milieu hospitalier" (en nombre)	2022 : 53 2023 : 21 (+24 en ZAC ⁽²⁶⁾ pharmaceutique)
			Nombre de salariés formés "Cleaning Excellence - Agents de service" (en nombre)	2022 : 43 2023 : 10
			Nombre de salariés formés "Nouvelle formation Pure Space" ou Nombre de salariés formés "Nouvelle formation méthodologie de pré-imprégnation" (en nombre)	2023 : 83
	Technologies & méthodes	Utilisation de systèmes de dilution automatique verrouillés, qui empêchent tout contact avec le produit, permettent de maîtriser le dosage et d'éviter la surconsommation de produits.	N/A	N/A
Risques liés aux transports	Process	Contrôle formel des véhicules avec un objectif de 2 contrôles / an / véhicules Élaboration d'un plan de mobilité en 2023	N/A N/A	N/A N/A
	Sensibilisation & formation	Mise en place de Causeries QHSE : Conduite en sécurité Pour les conducteurs de voitures de fonctions : communication sur la sécurité et attribution du module « driver safety » pour l'ensemble des conducteurs	Nombre de causeries réalisées (en nombre)	2023 : 88 2022 : 0
		Dans les régions : 2 journées organisées par an avec tous les conducteurs de Véhicules de Service et Utilitaire – check des voitures + présentation des règles de sécurité.	Part des conducteurs de fonction ayant suivi le module de e-learning "driver safety" (en %)	2023 : 67 %
Exposition à des produits chimiques nocifs	Process	Le manuel QHSE décrit l'ensemble de la politique qualité, hygiène, santé/sécurité et environnement d'ISS	Nombre de participants (en nombre)	2023 : Collecte des données en cours
		ISS France a référencé des fournisseurs de produits chimiques ; a breveté certaines méthodologies (Pure Space) dans lesquelles, elle vise à utiliser le moins possible des produits dangereux.	N/A	N/A
	Technologies & méthodes	Utilisation de systèmes de dilution automatique verrouillés et mise en place de pré-imprégnation qui empêchent tout contact avec le produit, permettent de maîtriser le dosage et d'éviter la surconsommation de produits,	N/A	N/A
	Produits utilisés	Utilisation de produits éco-labellisés EU Ecolabel et Nordic Ecolabel. Utilisation de la gamme complète de produits de nettoyage Diversey SURE® sont des détergents à base végétale et 100% biodégradables. Tous les sites de production en Europe du partenaire Diversey sont certifiés ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.	Part des produits utilisés éco-labellisés EU Ecolabel et/ou Nordic Ecolabel (en %)	2019 : 42,4 % 2020 : 39,9 % 2021 : 39 % 2022 : 42,4 % 2023 ⁽²⁸⁾ : 46,9 %

²⁶ ZAC : Zones à Atmosphère Contrôlée

²⁷ Déploiement de cette formation en 2023

²⁸ 2023 : Données de janvier à septembre/octobre

Risques	Thématique de l'action	Actions de prévention et d'atténuation des risques	Indicateurs de suivi	Résultats
Accident au travail et TMS	Process	Existence d'un manuel QHSE qui décrit l'ensemble de la politique qualité, hygiène, santé/sécurité et environnement d'ISS	N/A	N/A
	Prévention et diminution des accidents et maladies professionnelles	Prévenir les accidents mortels (Objectif : 0 accident mortel)	Nombre d'accidents mortels (en nombre)	2023 : 0
		Diminuer les accidents avec arrêts	LTIF (Lost-time Injury Frequency Rate) : Nombre de blessures avec arrêt de travail et d'accidents mortels par million d'heures travaillées.	2023 : LTIF : 4,81 ⁽²⁹⁾
		Diminuer la gravité des accidents du travail	Taux de gravité (TG)	2023 : TG : 0,96 ⁽³⁰⁾
		Diminuer le nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies professionnelles (MP) reconnues (en nombre)	2023 : 1 MP reconnue ⁽³¹⁾
	Process	Existence d'une Politique QHSE ainsi qu'un système de management intégré QHSE.	N/A	N/A
		Existence d'un DUER. Le Document Unique d'Évaluation des Risques est réalisé sur site pour chaque poste de travail puis synthétisé dans le Document Unique d'évaluation des Risques propre à chaque entité juridique de la division. Les risques et mesures de prévention associées pour les prévenir sont intégrées.	Nombre de DUER	2023 : 10 (1 par établissement)
		Plan de prévention : Analyse des conditions de travail des collaborateurs et mise en place d'actions de protection des salariés	N/A	N/A
		Une Fiche décrivant les EPI à porter par poste de travail suite à l'analyse de risque au poste effectué. Chaque collaborateur est équipé d'EPI avant de gagner son poste de travail / L'entreprise fournit à chaque collaborateur les EPI nécessaires lors de son intégration QHSE avant qu'il gagne son poste de travail	N/A	N/A
		Signaler les presque accidents dans le système HSE	Nombre de presque accidents (PA) (en nombre)	2023 : 10 ⁽³²⁾
		Remonter les situations dangereuse (RSD)	Nombre de RSD (en nombre)	2023 : Collecte des données en cours
		Planifier et réaliser les visites et inspections QHSE	Nombre de visites de sécurité effectuées par rapport au nombre prévu (2/mois pour les sites des grands comptes mondiaux)	2023 : 596 inspections réalisées ; 74% par rapport aux objectifs
	Sensibilisation & formation	Causeries QHSE : Sécurité sur site, Signalement d'un "presque accident" ; Travail en hauteur ; Utilisation de machines ; Glissades, trébuchements et chutes ; Sécurité électrique ; Manutention manuelle ; Hygiène des mains ; Sûreté ; Port de casques ; Sécurité Cleanup Day ISS ; Entretien de l'espace ; Espaces confinés ; Symboles de danger	Nombre de causeries réalisées (en nombre)	2023 : 2224
Process	Mise en place de mesures continues à tous les niveaux pour supprimer les risques de blessures, les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les accidents mortels avec notamment le Programme TMS-PRO qui pour objectif de diminuer significativement la prévalence des TMS.	% des étapes finalisées sur les périmètres concernés	2023 : 50 %	

²⁹ Données de janvier à septembre 2023

³⁰ Données de janvier à septembre 2023

³¹ Données de janvier à octobre 2023 : 1 MP reconnue (40 MP déclarées dont 3 refusées, et 1 prise en charge par la CPAM)

³² Le nombre de PA peut être sous-estimé car tous les PA ne sont pas remontés par les équipes opérationnelles

6 MÉCANISMES D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

ISS France dispose de plusieurs mécanismes d'alerte et de recueil des signalements :

- Les représentants du personnel et la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail)
- La Politique d'alerte professionnelle "Speak Up"
- Les autres mécanismes (Managers de proximité & direction des ressources humaines)

6.1 Les représentants du personnel et la CSSCT

Au sein d'ISS France, la majorité des alertes et signalements de la part des collaborateurs passent par les représentants des salariés et notamment par la CSSCT¹⁹, la commission santé, sécurité et conditions de travail. Il s'agit d'une commission spécifique créée au sein du comité social et économique (CSE), qui traite des questions de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Cette commission composée de membre la direction, de représentants du personnel, de professionnels de la santé au travail, tels que le médecin du travail et de partenaires tels que l'inspecteur du travail ou l'agent de prévention de la sécurité.

Cette commission couvre la majeure partie les risques identifiés dans cartographie des risques :

¹⁹ La CSSCT doit être obligatoirement mise en place dans les entreprises et établissements distincts d'au moins 300 salariés. Lorsque l'effectif est inférieur à 300 salariés, la CSSCT n'est pas obligatoire. Dans les entreprises à risques particuliers, elle est obligatoire quel que soit l'effectif de l'entreprise.
Source : Service Public

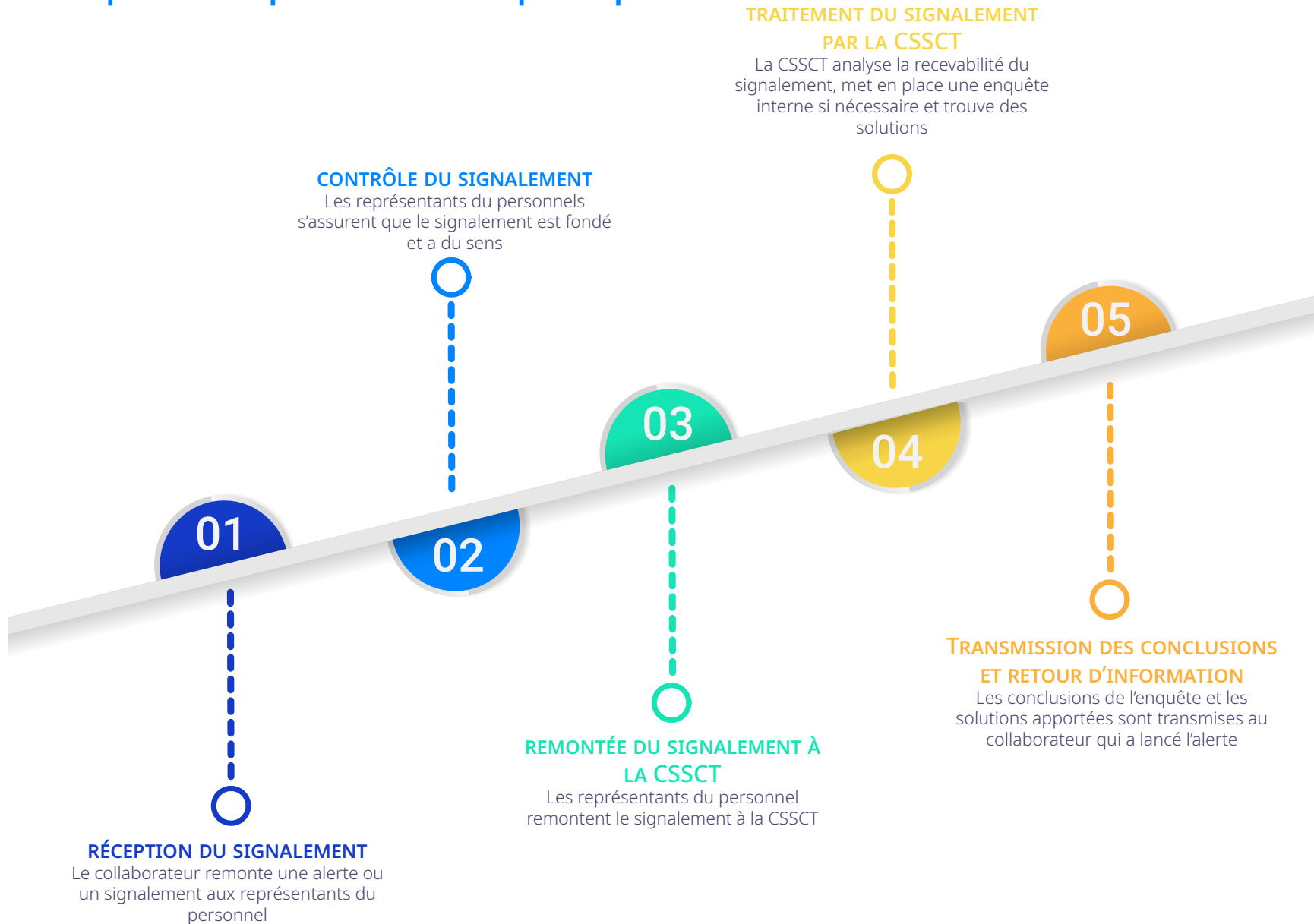
- Risques envers les droits humains : Discrimination, harcèlement au travail, conditions de travail dégradantes et violation des droits syndicaux.
- Risques liés à la santé et la sécurité : Accidents au travail, exposition à des produits chimiques nocifs, risques liés au transports et non-respect des consignes de nettoyage.
- Risques environnementaux : émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'eau, déchets et pollution.

Des communications sont réalisées afin de s'assurer que les représentants sont identifiés par tous les collaborateurs : Communications par e-mail et via des affichages au sein de l'entreprise.

Traitement des signalements reçus par la CSSCT



6.2 La Politique d'alerte professionnelle "Speak Up"



6.2.1.1 Résumé de la politique d'alerte professionnelle "Speak Up" ISS

La politique d'alerte professionnelle "Speak Up" ISS est disponible dans plus de 20 langues par internet ou téléphone permet, sauf dispositions légales contraires, à l'ensemble des collaborateurs du groupe ISS et à ses parties prenantes externes (fournisseurs et sous-traitants, clients, consommateurs, ONG, partenaires...) de signaler tout soupçon de : pratiques illégales ; fraude financière ; trafic d'influence ou acte de corruption ; actes graves de la part de la direction générale ; violation du droit de concurrence ; acte compromettant gravement l'environnement, la santé, l'hygiène et la sécurité, y compris la sécurité alimentaire ; activité qui, en vertu de la loi, d'un traité ou d'un accord, constituent une conduite inappropriée grave ; toute violation dans d'autres domaines définis par la directive européenne sur les lanceurs d'alerte.

Le système de lancement d'alerte et la politique "Speak Up" détaillée sont accessible sur cette page : <https://iss.whistleblownetwork.net/frontpage>

6.2.1.2 Confidentialité et protection des personnes

Lors de l'enregistrement d'un signalement, le système ne collecte pas l'adresse IP ni n'utilise de cookies, assurant ainsi l'anonymat. Cependant, pour faciliter les enquêtes, il est recommandé de s'identifier et de fournir un maximum de détails sur le cas signalé. L'identité de l'auteur du signalement restera confidentielle, sauf en cas de nécessité exceptionnelle où le consentement sera demandé.

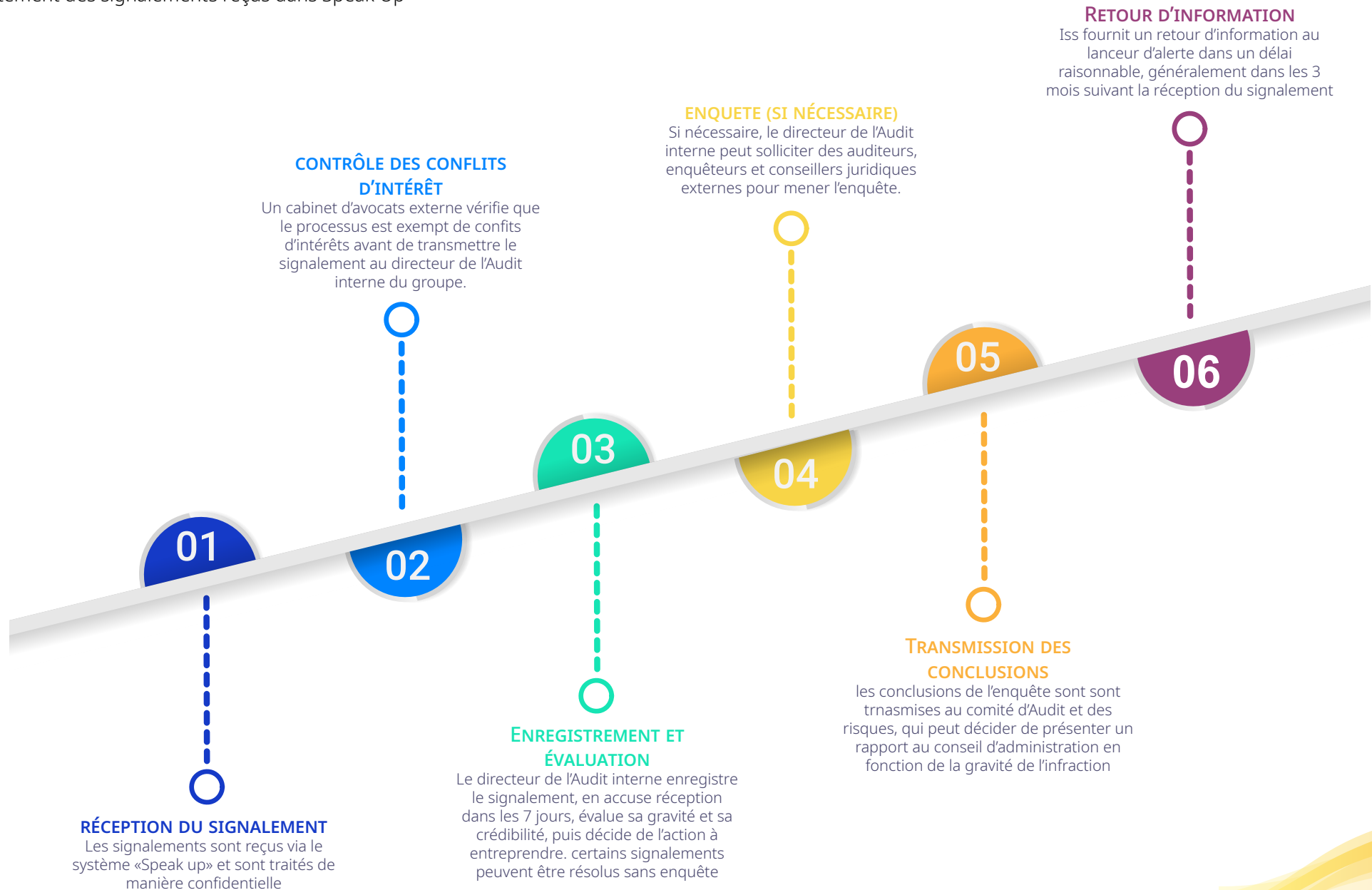
ISS veillera à ce qu'aucune mesure de représailles, ni mesure discriminatoire ne soit entreprise contre des membres du personnel ou des tiers faisant un signalement de bonne foi à ISS dans le cadre d'un signalement "Speak Up".

6.2.1.3 Processus d'enquête et traitement des signalements

Le système "Speak Up" et le processus d'enquête visent à assurer l'indépendance et l'absence de conflits d'intérêts, avec chaque signalement étant traité de manière confidentielle et sécurisée par un prestataire externe et un cabinet d'avocats. Le Directeur de l'Audit Interne du Groupe évalue chaque signalement, peut faire appel à des ressources externes pour enquêter, et transmet les conclusions au Comité d'Audit et des Risques, pouvant aller jusqu'à un rapport au Conseil d'Administration en fonction de la gravité. ISS fournira un retour d'information dans les trois mois suivant la réception du signalement.

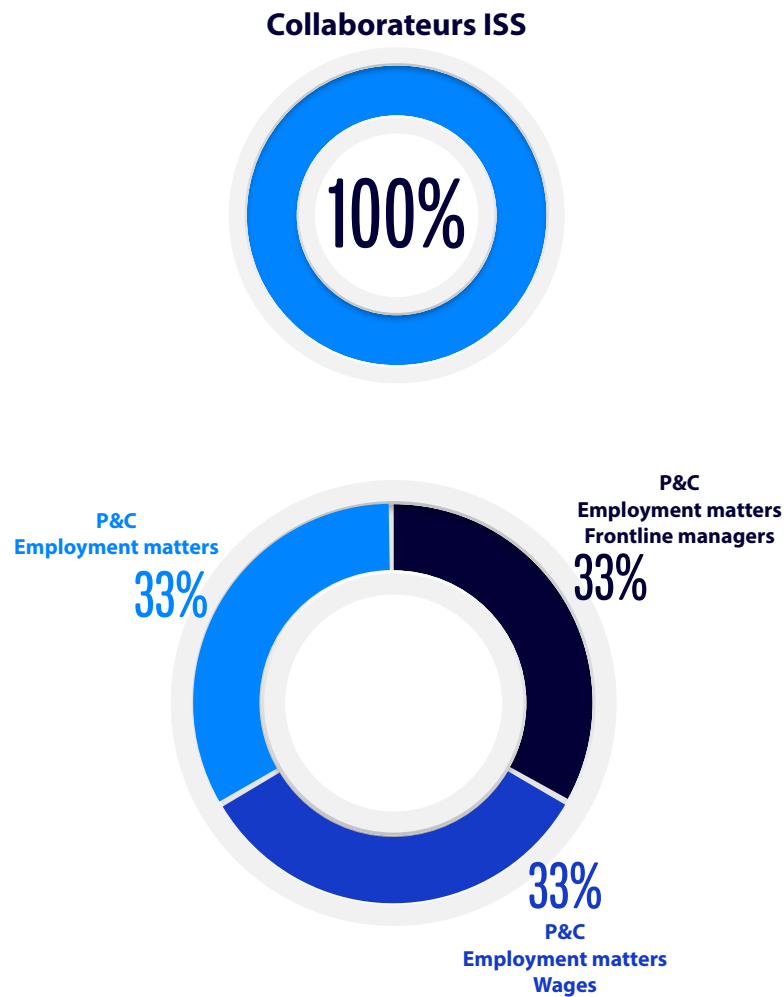


Traitement des signalements reçus dans Speak Up



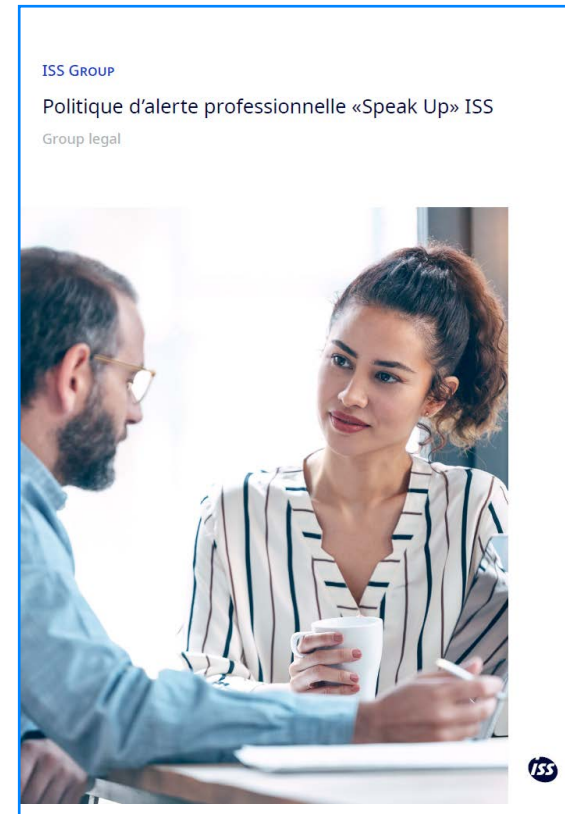
6.2.1.4 Cas Speak-Up reçus en France au cours de l'exercice 2022-2023

3 alertes ont été reçues via Speak-Up en France au cours de l'exercice 2022-2023.



6.3 Les autres mécanismes (Managers de proximité & direction des ressources humaines)

En plus des représentants du personnel, de la CSSCT et du système d'alerte professionnel Speak-Up, les managers de proximité et la direction des ressources humaines sont des canaux privilégiés pour la remontée des alertes et signalements.



7 COMPTE RENDU DU PLAN DE VIGILANCE

En 2023, ISS France a élaboré son plan de vigilance entre avril 2023 et octobre 2023. Elle a été accompagnée par la société G-ON, une société de conseil et d'ingénierie développement durable.

7.1 Cartographie des risques

En 2023, nous avons développé une matrice de risques spécifique à l'exercice du devoir de vigilance. Cette matrice de risques est élaborée en cohérence avec les autres méthodes d'évaluation des risques au niveau du groupe ISS France. Elle se concentre sur les risques qu'ISS France fait peser sur son environnement et son écosystème, sur le principe de la simple matérialité.

Selon cette [cartographie des risques](#) les risques les plus élevés sont :

INTERNE :

- Accident au travail
- Émissions de GES et utilisation de l'énergie
- Risques liés aux transports

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS :

- Accident au travail
- Risques liés aux transports

CLIENTS :

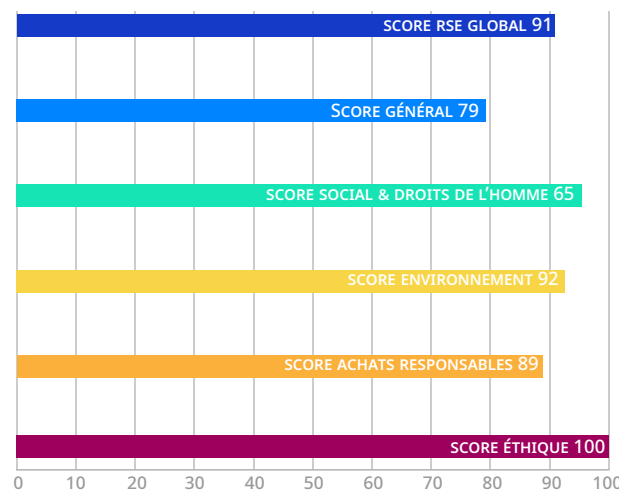
- Déchets
- Exposition à des produits chimiques nocifs
- Pollution de l'eau
- Accident au travail

7.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs

En 2023 (année de mise en place du questionnaire RSE à destination des fournisseurs et sous-traitants) 2 fournisseurs et 2 sous-traitants stratégiques ont été évalués :

- Deux sous-traitants dans le domaine du nettoyage
- Un fournisseur dans le domaine de la gestion de flotte et de leasing automobile
- Une agence d'intérim / cabinet de recrutement

Les 4 fournisseurs et sous-traitants ont obtenu la note globale de 91/100. Ces évaluations ont été réalisées via un envoi du questionnaire sous format Excel. Dans les prochaines années, ISS France a pour objectif d'évaluer tous ses fournisseurs et sous-traitants stratégiques et d'intégrer le questionnaire RSE dans son outil de gestion des fournisseurs et sous-traitants.

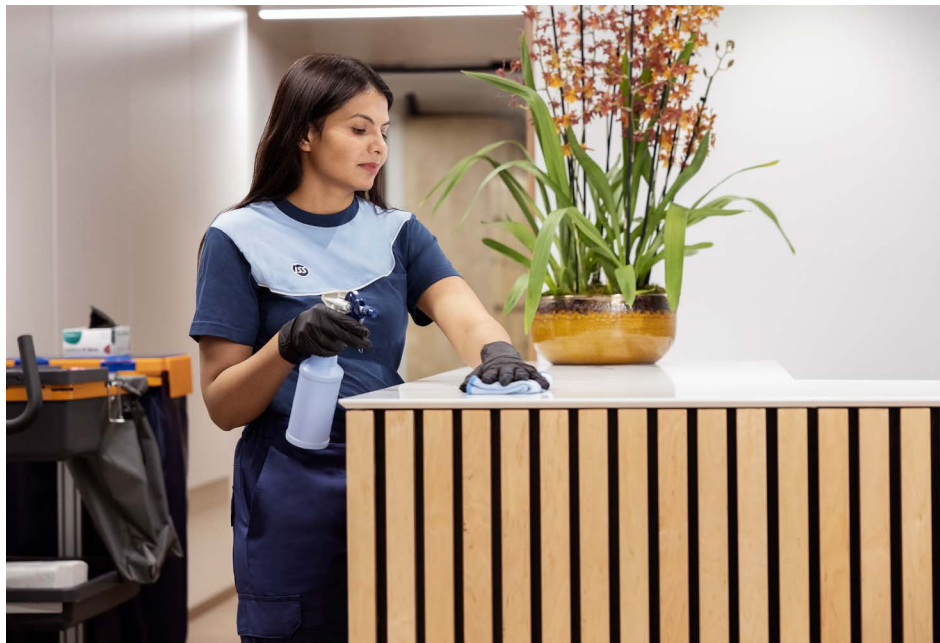


7.3 Actions d'atténuation et de prévention des risques et dispositifs de suivi

ISS France a mis en place en 2023 et précédemment, un certain nombre d'actions d'atténuation et de prévention des risques ainsi que des indicateurs de suivi liés :

- Aux droits humains,
- À l'environnement
- À la santé et sécurité des personnes.

Le détail de ces actions se trouve dans la partie "[Actions d'atténuation et de prévention des risques et dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre](#)".



7.4 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

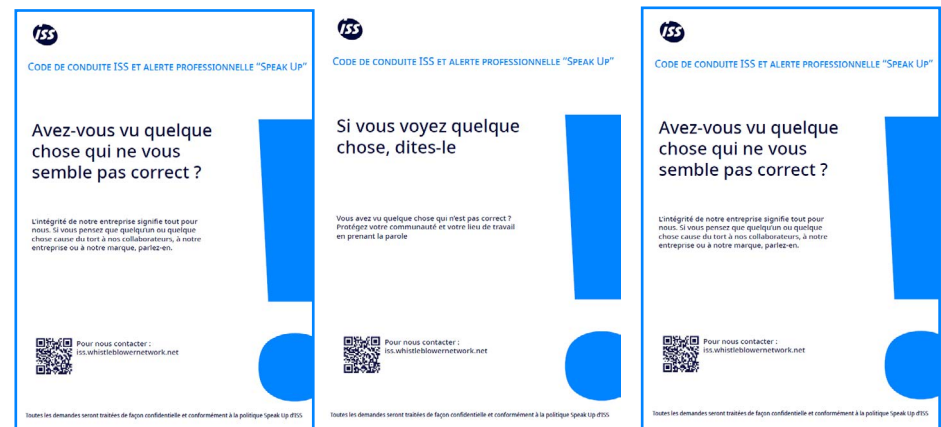
En 2023, la direction d'ISS France a organisé un atelier avec les représentants du personnel afin d'identifier les mécanismes d'alerte et de recueil des signalements au sein d'ISS France. Ce groupe de travail a permis d'identifier 3 mécanismes :

- Les représentants du personnel et la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail)
- La Politique d'alerte professionnelle "Speak Up"
- Les autres mécanismes (Managers de proximité & direction des ressources humaines)

Plus de détails sur ces mécanismes sont disponibles dans la partie "[Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements](#)".

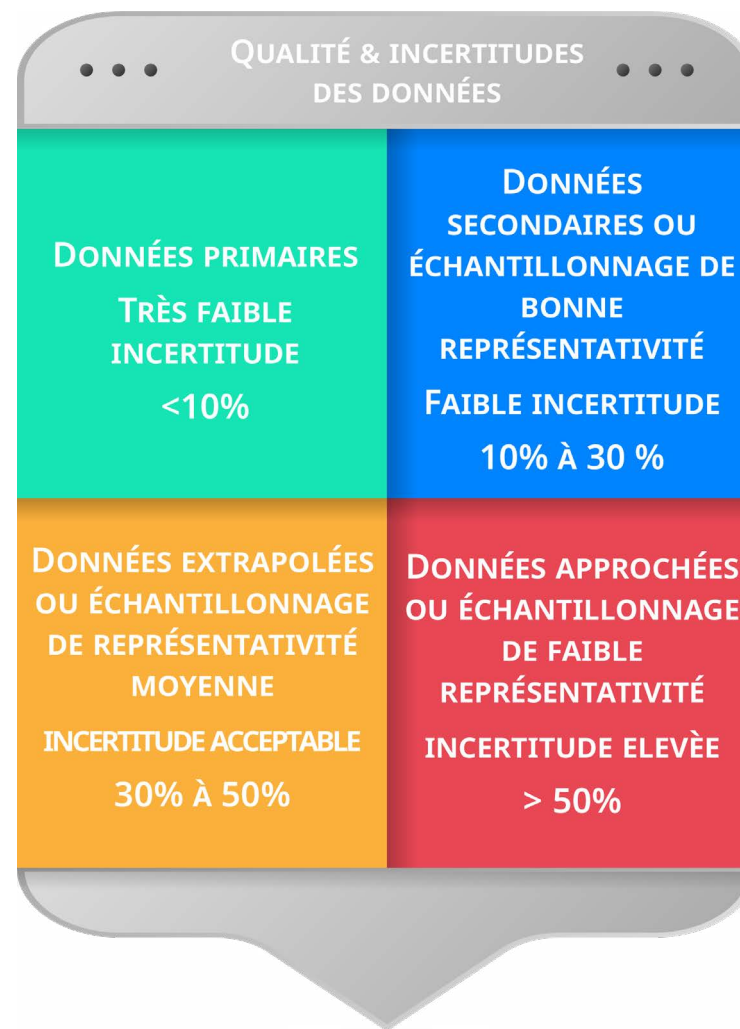
Cas Speak-Up reçus en France au cours de l'exercice 2022-2023

3 alertes ont été reçues via Speak-Up en France au cours de l'exercice 2022-2023.



8 ANNEXES

ANNEXE 1 : APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ/INCERTITUDE DES DONNÉES



Source : ADEME, 2014

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE RSE À DESTINATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Thème	Nom de la question	Question	Options applicables
Général	Labels et certifications	Votre entreprise dispose-t-elle d'un label ou d'une certification RSE ?	ISO 26 000 - ISO 14001 B Corp Engagé RSE Lucie Label Positive workplace EcoVadis - Autre certification ou label
	Adhésion en matière de RSE	Votre entreprise adhère-t-elle officiellement et publiquement à des initiatives RSE externes ou à des ensembles de principes ?	Le Pacte Mondial des Nations Unies Initiative Science Based Targets (SBT) Autres initiatives RSE externes ou ensemble de principes (Précisez dans la Colonne "Commentaires")
	Facteurs de qualité du reporting RSE	Lesquelles des réponses suivantes s'appliquent au reporting d'indicateurs quantitatifs de RSE de votre entreprise ?	Les indicateurs sont vérifiés de manière externe par un tiers indépendant Les indicateurs de performance clés sont formellement alignés sur une norme de reporting RSE (p. ex. : GRI, SASB, autre - veuillez préciser) Une analyse de matérialité a été réalisée pour identifier les indicateurs pertinents Mon entreprise présente des indicateurs quantitatifs sur la RSE, mais aucun des éléments susmentionnés
	ODD	Votre entreprise communique-t-elle sur les progrès réalisés vers les objectifs de développement durable (ODD)?	Mon entreprise communique sur sa progression vers les Objectifs de Développement Durable (ODD)
	Audit externe en matière de RSE	Est-ce qu'au moins un des sites de votre entreprise a été contrôlé par un auditeur externe indépendant concernant une ou plusieurs questions de RSE (p. ex. Environnement, Social et Droits Humains, Éthique, Achats Responsables) ?	Oui, audit sur site et audit virtuel

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE RSE À DESTINATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Thème	Nom de la question	Question	Options applicables
Social & Droits de l'Homme	Politiques relatives au social et aux droits humains	Votre entreprise a-t-elle une politique formalisée concernant les ressources humaines et les droits humains ?	<p>Santé et sécurité des employés (ex: gestion de la santé et de la sécurité des employés sur le lieu de travail)</p> <p>Conditions de travail (ex. salaires, avantages, horaires de travail, communication bilatérale sur les conditions de travail)</p> <p>Dialogue social (ex: structuration du dialogue social avec les représentants du personnel / syndicats)</p> <p>Gestion des carrières (ex: gestion du recrutement, formation et gestion des carrières)</p> <p>Travail des enfants, Travail forcé (ex: engagements ou mesures prises afin de prévenir ou d'éradiquer le travail des enfants et le travail forcé)</p> <p>Diversité, équité et inclusion</p> <p>Droits humains fondamentaux de parties prenantes externes</p>
	Mesures relatives à la santé et la sécurité des employés	Quelles actions sont mises en place concernant la santé et la sécurité des employés ?	<p>Evaluation détaillée des risques professionnels</p> <p>Procédure en place afin d'anticiper les risques pour la santé et la sécurité liés au changement des opérations. Si non-applicable répondez "Oui"</p> <p>Fourniture d'équipements de protection pour tous les employés concernés. Si non-applicable répondez "Oui"</p> <p>Procédures spécifiques de manipulation des produits chimiques et substances dangereuses. Si non-applicable répondez "Oui"</p> <p>Procédures santé et sécurité traduites dans les principales langues parlées par les employés</p> <p>Existence d'un CSE pour la gestion de la santé et de la sécurité</p> <p>Mesures préventives contre le stress et l'exposition au bruit</p> <p>Formation de tous les employés concernés sur les risques liés à la santé et à la sécurité et les bonnes méthodes de travail</p> <p>Bilan de santé obligatoire pour tous les employés</p> <p>Formation sur les questions de santé et sécurité pour les sous-traitants travaillant dans les locaux (le cas échéant). Si non-applicable répondez "Oui"</p> <p>Inspection régulière ou audit afin d'assurer la sécurité des équipements. Si non-applicable répondez "Oui"</p> <p>Autres actions relatives à la santé et à la sécurité des employés qui ne sont incluses nulle part ailleurs dans cette question</p>

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE RSE À DESTINATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Social & Droits de l'Homme	Mesures relatives au dialogue social	Quelles actions sont mises en place concernant le dialogue social ?	<p>Délégués du personnel ou organe de représentation des salariés (p. ex. comité d'entreprise)</p> <p>Comité d'entreprise européen en place</p> <p>Convention collective sur la santé et sécurité des salariés</p> <p>Convention collective sur les conditions de travail</p> <p>Convention collective sur la formation et la gestion de carrière</p> <p>Convention collective sur les questions de diversité, discrimination et/ou de harcèlement</p> <p>Convention collective en place</p> <p>Autres actions pour encourager un dialogue social structuré qui ne sont incluses nulle part ailleurs dans cette question</p>
	Mesures relatives au travail des enfants, au travail forcé et au trafic d'êtres humains	Quelles sont les actions en place pour lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et le trafic d'êtres humains ?	<p>Analyses d'impact identifiant les risques de travail des enfants, de travail forcé et de trafic d'êtres humains</p> <p>Consultation des parties prenantes comme les groupes potentiellement affectés ou des ONG pour aborder les questions relatives au travail des enfants, au travail forcé et au trafic d'êtres humains</p> <p>Formation de sensibilisation sur le travail des enfants, le travail forcé et le trafic d'êtres humains</p> <p>Vérification de l'âge des candidats avant l'embauche</p> <p>Actions en place pour protéger les jeunes travailleurs (le cas échéant)</p> <p>Processus en place pour empêcher la conservation des documents d'identité des employés</p> <p>Actions en place pour prévenir l'usage excessif de la force et la limitation de la liberté de mouvement des employés par les forces de sécurité</p> <p>Suivi des contrôles internes et de l'efficacité des actions mises en place pour prévenir le travail des enfants, le travail forcé et le trafic d'êtres humains</p> <p>Mécanisme de réclamation sur les questions relatives au travail des enfants, au travail forcé et au trafic d'êtres humains</p> <p>Procédure de résolution en place pour les victimes identifiées du travail des enfants, du travail forcé et du trafic d'êtres humains</p> <p>Autres actions pour empêcher le travail des enfants, le travail forcé et/ou le trafic d'êtres humains qui ne sont incluses nulle part ailleurs dans cette question</p>

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE RSE À DESTINATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Social & Droits de l'Homme	Mesures relatives à la diversité, l'équité et l'inclusion	Quelles actions ont été mises en place pour promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion ?	Actions visant à prévenir la discrimination lors de la phase de recrutement (veuillez préciser)
			Actions visant à prévenir la discrimination dans le cadre des processus de promotion et de développement professionnel (veuillez préciser)
			Formation de sensibilisation sur les questions de diversité, discrimination et/ou harcèlement
			Actions visant à prévenir le harcèlement au travail (veuillez préciser)
			Groupes d'affinité ou autres groupes de soutien pour les minorités/groupes vulnérables
			La mise en place de programmes de développement pour femmes, de mentorat et/ou de parrainage
			Actions visant à promouvoir l'inclusion des employés en situation de handicap
			Mécanisme de réclamation sur les questions de discrimination et de harcèlement
			Procédure de résolution en place pour les victimes identifiées de discrimination et de harcèlement
			Actions visant à promouvoir l'égalité des salaires au travail (p. ex. surveillance de l'égalité des rémunérations)
			Autres actions visant à promouvoir l'inclusion des minorités/groupes vulnérables au travail (veuillez préciser)
			Autres actions visant à promouvoir l'inclusion des genres au travail

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE RSE À DESTINATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

	Nom de la question	Question	Options applicables
Environnement	Politiques environnementales	Votre entreprise a-t-elle une politique environnementale formalisée ?	Consommation énergétique et gaz à effet de serre
			Eau
			Pollution de l'Air
			Matières premières, produits chimiques et déchets
			Biodiversité (ex: réduction des impacts des activités de production sur les zones protégées, les espèces en voie de disparition)
			Santé et sécurité des consommateurs
	Mesures relatives à la consommation énergétique et aux GES	Quelles actions sont mises en place concernant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES ?	Promotion de la consommation durable
			Actions ou formations visant à sensibiliser les employés aux économies d'énergie et aux actions climatiques
			Achat ou production d'énergie renouvelable
			Achat de crédits de compensation carbone vérifiés
			Audit énergétique ou carbone
			Réduction de la consommation d'énergie des systèmes d'éclairage
Mesures relatives à la gestion des déchets	Quelles actions sont mises en place concernant la gestion des déchets ?	Réduction de la consommation d'énergie des systèmes CVC (chauffage, ventilation et climatisation)	
		Réduction de la consommation d'énergie de l'infrastructure informatique	
		Autres actions pour réduire la consommation énergétique/les émissions de GES qui ne sont incluses nulle part ailleurs dans cette question	
		Réduction des déchets internes au moyen de la réutilisation, de la récupération ou du recyclage des matériaux	
		Actions ou formations pour sensibiliser les employés à la réduction et au tri des déchets	
		Tri interne et élimination des déchets en fonction des flux de déchets	
Objectif carbone	Décrivez les objectifs de réduction des GES de votre entité (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)	Réduction de la consommation de matériaux via l'optimisation des processus	
		Utilisation de matériaux écologiques ou biosourcés	
		Plateforme des employés disponible pour échanger des fournitures de bureau entre différents départements/différentes unités	
		Remise à neuf et réutilisation interne du matériel informatique	
		Autres actions pour gérer les déchets qui ne sont incluses nulle part ailleurs dans cette question	
		Nous annonçons publiquement nos objectifs	
Objectif carbone	Décrivez les objectifs de réduction des GES de votre entité (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)	Nous avons un objectif de réduction en valeur absolue des émissions de scope 1	
		Nous avons un objectif de réduction en valeur absolue des émissions de scope 2	
		Nous avons un objectif de réduction en valeur absolue des émissions de scope 3	
		Nous avons un objectif de réduction d'intensité	
		Nous avons pris un engagement ou fait approuver nos objectifs auprès de l'Initiative SBT	

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE RSE À DESTINATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Thème	Nom de la question	Question	Options applicables
Achat Responsables	Politiques relatives aux achats responsables	Votre entreprise dispose-t-elle d'une politique officielle abordant l'un des thèmes ci-dessous ?	Politique d'achats responsables concernant les questions environnementales
			Politique d'achats responsables concernant les pratiques de travail et les droits humains
	Mesures relatives aux achats responsables	Quelles actions ont été mises en place en matière d'intégration de facteurs sociaux et environnementaux au sein des achats ?	Code de Conduite RSE pour les fournisseurs
			Intégration de clauses sociales ou environnementales dans les contrats avec les fournisseurs
			Analyse des risques RSE (c.-à-d. avant les évaluations ou audits de fournisseurs)
			Évaluation des fournisseurs (p. ex. : au travers de questionnaire) sur des pratiques environnementales ou sociales
			Formation des acheteurs sur les questions environnementales et sociales au sein de la chaîne d'approvisionnement
			Audits sur site des fournisseurs sur les questions environnementales ou sociales
			Développement des capacités des fournisseurs sur les questions environnementales ou sociales (p. ex. : actions correctives, formation)
			Les fournisseurs performants sur les questions environnementales et sociales ont accès à des mesures incitatives spécifiques (p. ex. : prix décernés aux fournisseurs, programme fournisseurs privilégiés, accès aux appels d'offres)
Objectifs d'achats responsables intégrés dans les évaluations de performance des acheteurs			
Enquêtes "Worker voice" auprès des collaborateurs ou autres pratiques avancées de suivi des fournisseurs (p. ex. : audits de fournisseurs de second rang)			
Autres actions pour encourager des achats responsables qui ne sont incluses nulle part ailleurs dans cette question			

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE RSE À DESTINATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Thème	Nom de la question	Question	Options applicables
Éthique	Politiques relatives à l'éthique	Votre entreprise a-t-elle mis en œuvre une politique formalisée ou un code de conduite concernant les sujets suivants ?	Anti-corrruption et extorsion
			Conflits d'intérêts
			Fraude
			Blanchiment d'argent
			Pratiques anticoncurrentielles
	Mesures de lutte contre la corruption	Quelles actions sont en place pour prévenir la corruption ?	Sécurité de l'information
			Formation de sensibilisation à la prévention de la corruption
			Programme de diligence raisonnable de lutte contre la corruption en place pour les tiers
			Procédure d'alerte à disposition des parties prenantes afin de signaler toute forme de corruption
			Évaluations des risques de corruption effectuées
Autres actions pour empêcher toute forme de corruption qui ne sont incluses nulle part ailleurs dans cette question		Audits des procédures de contrôle pour prévenir la corruption (p. ex. comptabilité, achats)	
		Procédure d'approbation des transactions sensibles (p. ex. cadeaux d'affaires, invitations)	

ISS France

2/10 rue Berthelot
92400 Courbevoie

www.fr.issworld.com

Document réalisé avec la contribution de G-ON

www.g-on.fr

